

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
7 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le sept novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry FALCONNET - M. Dominique MICHEL - M. Patrick AUDARD - Mme Brigitte POPARD - M. Jean VIGREUX - Mme Joëlle BOILEAU - M. Bernard BUIGUES - Mme Marie-Paule CROS - M. Ludovic RAILLARD - M. Jean ESMONIN - Mme Anne-Marie PIGERON - M. Martino AMODEO - M. Jean-Jacques BERNARD - M. Jean-Dominique BAGNARD - Mme Claudine DAL MOLIN - Mme Aziza AGLAGAL - Mme Elise MARTIN - Mme Aurélie FERRARI - Mme Sandrine RICHARD - M. Yves-Marie BRUGNOT - Mme Yolanda MARINO - Mme Caroline CARLIER - M. Sylvain BLANDIN - M. Gilles RENAUD - M. Saïd FOUAD

EXCUSES REPRESENTES :

Mme Saliha M'PIAYI donne pouvoir à M. Dominique MICHEL
Mme Christiane JACQUOT donne pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Jean-François BUIGUES donne pouvoir à M. Bernard BUIGUES
Mme Christine BUCHALET donne pouvoir à M. Patrick AUDARD
M. Nouredine ACHERIA donne pouvoir à M. Jean VIGREUX
Mme Anissa LAKRI donne pouvoir à Mme Brigitte POPARD

ABSENTS / EXCUSES :

M. Philippe CHERIN - M. Alain KATZER

T. FALCONNET – Je vous remercie de votre présence ce soir. Je vais tout de suite vous proposer de procéder à la désignation de notre secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau du conseil municipal, il s'agit de Madame Joëlle BOILEAU, qui devrait, si elle l'accepte, assumer cette fonction. Madame BOILEAU, est-ce que vous acceptez d'être secrétaire de séance ce soir ?

J. BOILEAU – Oui, j'accepte.

T. FALCONNET – Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je vais vous laisser la parole pour faire l'appel du Conseil municipal.

Il est procédé à l'appel.

T. FALCONNET – Je voudrais profiter de cet appel pour vous donner lecture de la lettre adressée à Madame Florence AUBERT et à Monsieur le Maire de Chenôve le 10 octobre 2016 par Monsieur KATZER.

Je vous en fais lecture, parce que je vous avoue ne pas avoir compris toute la portée de ce courrier.

« Madame, Monsieur,

Je n'ai pas voté contre le conseil numérique par discrétion, cette évolution étant inéluctable, je n'ai pas d'équipement informatique. Je n'en ai nul besoin de plus cela ne m'intéresse pas. Je n'assisterai plus aux conseils municipaux sans démission comme Philippe CHERIN puisque cela semble poser problème au conseil municipal. Je vous remercie de ne plus m'adresser de document ou invitation. Dans un avenir plus ou moins proche je serai dématérialisé du côté de Mirande. Et je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments respectueux. »

C'est une situation inédite puisque nous avons un collègue, conseiller municipal, qui n'assistera plus aux conseils municipaux, qui n'assistera plus aux commissions, mais qui ne démissionnera pas. Donc, je pense que nous appliquerons la règle, c'est-à-dire les trois absences non justifiées, et que nous le démissionnerons après les trois conseils municipaux sans excuse valable. On ne fait pas comme on veut, on est candidat sur une liste, on siège au conseil municipal, et on a un peu de respect pour cette institution. Je tenais à vous en informer.

Je vais maintenant vous demander d'approuver le procès-verbal du 26 septembre. En vous précisant qu'il vous a été remis sur table dans une version plus conforme sur la forme, parce qu'il y avait un certain nombre d'erreurs de transcription. C'est un travail, je l'ai déjà dit, assez fastidieux de reprendre les déclarations des uns et des autres, sans trahir l'esprit, la lettre et le fond des déclarations. Il ne s'agit pas de jeter la pierre à la collaboratrice qui a repris cette transcription mais j'ai souhaité quand même que vous ayez une version plus conforme.

Y a-t-il des remarques ? Des amendements sur ce procès-verbal ? Monsieur Ludovic RAILLARD.

L. RAILLARD - Juste une modification de principe sur la première page, en bas, lorsque vous avez informé le conseil municipal de mon absence pour raison de santé, j'ai juste un correctif à faire sur mon âge. Je n'ai malheureusement pas encore 41 ans, mais uniquement 39, et c'est bien assez. Et j'en profite pour remercier l'ensemble des élus de tous bords, ainsi que certains membres de l'assistance, qui m'ont apporté des messages bien réconfortants.

T. FALCONNET - Vous avez raison Monsieur RAILLARD, c'est une précision importante. Et si je puis me permettre : quelle chance vous avez d'avoir encore 39 ans !

Avant d'aborder les dossiers du conseil municipal, je vais vous donner quelques éléments d'informations. Vous dire tout d'abord que je souhaitais, en votre nom, réagir aux événements qui ont eu lieu vendredi 4 novembre en fin de soirée dans le quartier des Grésilles. Evénements durant lesquels plusieurs policiers et sapeurs-pompiers qui intervenaient pour circonscrire un feu de voiture, ont été pris à parti par une quinzaine de jeunes délinquants, au cœur du quartier des Grésilles à Dijon, et ont fait l'objet d'une attaque inadmissible. Vous dire bien entendu, et je sais que vous y souscrivez, que ces actes à l'encontre de forces de sécurité, de forces d'incendie, dont le métier est de nous protéger, sont des actes intolérables, et je pense que l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour apporter notre soutien plein et entier aux policiers, aux sapeurs-pompiers, qui effectuent un dur métier dans des circonstances que nous savons difficiles en ce moment. Et je souhaitais réagir à ces événements en votre nom.

T. FALCONNET – Je souhaitais vous dire également, et vous en avez la preuve concrète devant vous sur vos tables, que nous continuons le processus de dématérialisation du conseil municipal comme nous vous l'avions indiqué. Vous avez été destinataires ce soir d'une tablette numérique, dans la perspective du premier conseil municipal dématérialisé qui aura lieu le lundi 5 décembre 2016 avec le vote du budget. Bien entendu, il s'agit des élus de la ville qui ont accepté le principe de la dématérialisation.

Le développement de l'offre numérique, à Chenôve, continue de progresser. Donc, je suis également très heureux de vous annoncer que, dès le 15 novembre, vous pourrez acheter vos billets en ligne pour les spectacles de la saison culturelle. Les usagers du Cèdre pourront le faire. Nous sommes dans l'optique d'un service public plus performant, en phase avec les rythmes de vie ; les outils de notre époque. Et à cette occasion, je tiens à remercier les services de la Trésorerie de Chenôve, notamment Madame Isabelle GUILLAUME, perceptrice, pour leurs accompagnements et leurs conseils judicieux. Et bien entendu, remercier notre Direction des Affaires Générales, notre service informatique, qui a fait diligence pour que vous puissiez avoir ce soir votre équipement informatique. Je crois que vous êtes tous inscrits, pour ceux qui l'ont souhaité, à une formation au conseil municipal dématérialisé. La formation a lieu durant le mois de novembre. Et nous pourrons procéder au premier conseil dématérialisé le 5 décembre.

Je voulais également vous dire, pour faire écho à une question qui nous a été posée lors du dernier conseil municipal, que nous lançons le 15 novembre le plan de sécurisation de l'Hôtel de Ville, dans le cadre bien entendu de l'état d'urgence et de la sécurisation des services. C'est le fruit d'un travail partenarial, transversal, réalisé par nos services dans un souci constant qui est le nôtre de protéger la tranquillité, la sécurité de nos concitoyens, notamment dans un contexte que vous connaissez, avec la mise en œuvre d'un plan de sécurisation des bâtiments avec plusieurs étapes. D'abord l'Hôtel de Ville, les équipements communaux, les écoles de la Ville, avec la réalisation d'un certain nombre de travaux puisque vous serez amenés à voter les crédits afférents à ces actions. Nous avons répondu sur le volet sécurisation des écoles lors du dernier conseil municipal. Les travaux seront effectués au premier trimestre 2017.

Pour ce qui concerne l'Hôtel de ville, nous mettrons en place les premières mesures de sécurisation à partir du 15 novembre avec un aménagement de l'espace, la mise en œuvre d'une nouvelle prise en charge du public pour mieux identifier les visiteurs, avec un accès unique des services situés à l'Hôtel de Ville. Le balisage du cheminement des usagers, des visiteurs par la mise en place d'un cheminement, la création d'un carré d'attente dans le hall de l'Hôtel de Ville, avant la création d'un vrai espace d'attente en lien avec les travaux d'aménagement qui auront lieu en 2017, un filtrage et une vérification des identités à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Et un accompagnement pour la montée dans les étages de ce même Hôtel de Ville. Ces évolutions feront l'objet d'un phasage parce que vous comprenez, que budgétairement parlant, il faut rythmer les choses. Nos services ont déjà beaucoup travaillé cette question. Merci à eux, notamment la Direction des Affaires Générales, la Direction de la Tranquillité Publique et la Direction des Services Techniques. Et nous ferons bien entendu une information aux agents, comme aux usagers, pour qu'ils puissent se repérer dans ces nouvelles dispositions.

Nous sommes dans la phase de lancement du projet sur l'ancien site Divia, que nous avons baptisé les « Vergers du Sud », avec le concours d'idées d'urbanistes qui a été lancé le 21 septembre 2016. Nous avons accueilli les équipes candidates sur le site. Nous attendons leur retour, et sur l'ensemble des offres que nous allons recevoir et que nous étudierons avec le Grand Dijon, trois d'entre elles seront retenues. Ces propositions vous seront présentées, lors d'une réunion publique, qui aura lieu courant janvier. Vous pourrez poser vos questions, ainsi que les habitants, aux équipes présentes. Et puis, il y aura une exposition des trois projets dans le hall du Cèdre, du 26 janvier au 26 février, à la Maison du Projet, via le site internet de la Ville. Le premier magazine de l'année 2017 sera consacré en très grande partie au projet « des Vergers du Sud ».

T. FALCONNET – La priorité est donnée à la qualité de la vie des futurs habitants, avec une offre de logement diverse, accessible, le développement de déplacements doux et un cadre de vie respectueux de l'environnement, même si on ne dit plus éco quartier de nos jours, nous serons dans cet esprit de l'éco quartier.

La conduite de ce projet est l'illustration concrète de nouvelle illustration de l'équipe municipale, qui souhaite conjuguer l'humain et l'urbain en favorisant la participation des habitants. Les habitants seront très largement associés à la réflexion en amont de la réalisation de l'opération, et bien entendu, je pense tout particulièrement aux habitants des Grands Crus, qui seront immédiatement concernés, car voisins de ce futur projet des « Vergers du Sud ».

Dernière information, nous aurons à Chenôve, un Noël solidaire, puisque la dix-neuvième semaine de la solidarité internationale commence à partir de demain. Nous avons décidé, avec l'équipe municipale de donner une tonalité nouvelle aux festivités de fin d'année à Chenôve, en faisant de la solidarité et du partage, les maîtres mots des manifestations qui se dérouleront sur la commune en décembre 2016. Et ce, dans le respect des valeurs qui sont le fondement de notre engagement, dans un contexte national toujours plus préoccupant, avec des familles, pour certaines d'entre elles, très en difficulté. Nous inviterons chacun à participer, à sa manière, au Noël solidaire de Chenôve, puisque le sous-titre de ce Noël solidaire sera : « le Père-Noël n'est pas une ordure », en référence à un titre de film que chacun connaît.

En plus des manifestations culturelles organisées comme chaque année, dont vous aurez prochainement le programme comme tous les habitants de la ville, seront programmés les événements suivants. Le week-end des 2 et 3 décembre prochains seront consacrés à des actions de solidarité, à la salle des fêtes municipale, avec une collecte de jouets, avec le concours du secours populaire de Chenôve, pour une distribution des cadeaux aux enfants qui ont moins la chance, ou qui n'ont pas la chance d'être toujours gâtés à Noël. Et cela aura lieu le 20 décembre à l'Hôtel de Ville, en amont de la venue du Père-Noël organisée par les Amis du Lien Social. Je salue le président, présent ce soir dans le public. Vous pourrez déposer vos jouets en bon état au chalet du Père-Noël qui sera installé lors de ce week-end. Nous aurons également une action solidaire en lien avec l'évènement national du Téléthon avec des démonstrations, des exploits sportifs, artistiques et culturels proposés aux habitants avec le concours de l'Office Municipal de la Culture et de l'Office Municipal des Sports. Ainsi que des ateliers récréatifs pour les enfants, le samedi après-midi au Tremplin. Et puis, la réalisation de l'Arbre à vœux. En fin de journée, le samedi 3 décembre, nous inviterons chaque habitant à venir décorer le sapin géant qui se trouvera dans la salle des fêtes ou de déposer un vœu qu'il souhaiterait voir réaliser pour sa ville pour améliorer le quotidien de tous. Et nous terminerons ce week-end et cette journée, avec un « gros plein de soupe » qui sera offert par DESIE, partenaire de cette opération, avec le secours populaire, d'autres acteurs économiques, en toute convivialité avec ceux qui le souhaiteront. Le programme est en cours de finalisation et vous serez, bien entendu, informés de l'ensemble de ces manifestations.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en préalable. Et nous allons tout de suite démarrer l'ordre du jour.

Je crois que je n'ai pas fait voter l'approbation du procès-verbal. Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons tout de suite aborder l'ordre du jour avec le point 1. Je vais donner, tout de suite, la parole à Monsieur VIGREUX, pour la présentation du débat d'orientations budgétaires. Monsieur VIGREUX, vous avez la parole.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

J. VIGREUX – Merci Monsieur le Maire. Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, doit se tenir au sein du conseil municipal un débat annuel « sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » de la commune. Le rapport, support au débat d'orientations budgétaires, comporte également « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ». Ce débat doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il est à noter enfin que le contenu du rapport a été précisé par un décret en date du 24 juin 2016. Après une présentation du contexte macroéconomique et des mesures concernant les collectivités, le présent rapport sera articulé dans le respect de cette nouvelle réglementation.

D'abord, on va commencer par le **contexte général d'élaboration du budget primitif 2017**.

Le budget primitif 2017 se construira dans un contexte économique incertain et contraint qui continue de peser sur les finances communales.

En outre, de nouvelles charges obligatoires viendront amputer les marges de manœuvre de la ville. A titre d'exemple, on citera la revalorisation du point d'indice et le transfert d'une partie des indemnités sur le traitement, ce qui accroît donc les charges patronales, mais également le changement des programmes scolaires, la poursuite des mises en accessibilité des bâtiments et plus récemment, la sécurisation des équipements publics.

Deuxième point, c'est le **scénario macroéconomique retenu dans le projet de Loi de finances (PLF) pour 2017**.

Le projet de Loi de Finances pour 2017 a été construit sur une hypothèse de croissance du produit intérieur brut identique à celle retenue pour 2016, soit +1.5%. Mais, comme le montrent les dernières prévisions de l'INSEE qui a ramené pour 2016 le taux à 1.3%, le contexte économique reste incertain, notamment en raison du Brexit.

Sur la base des hypothèses de croissance du gouvernement, le déficit public s'élèverait à 3,3 % en 2016 et à 2,7 % en 2017, soit sous la barre des 3 % en 2017, comme exigé par le Traité de Maastricht. Ces prévisions de croissance sont sous-tendues par les principaux facteurs suivants :

- La consommation des ménages est attendue en 2017 à un niveau de 1.6%, proche de celui de 2015 (1.5%) ;
- Un dynamisme des investissements des entreprises est attendu, en raison d'une part de la baisse des taux d'intérêt et d'autre part du net redressement de leur taux de marge ;
- L'inflation estimée à 0.2% en 2016, remonterait à 0.8% en 2017.

Donc le projet de Loi de finances pour 2017 concernant les collectivités et la réforme de la fiscalité des locaux professionnels intervient sur les enjeux de notre préparation de notre budget.

Le projet de loi de finances pour 2017 ne bouleverse pas la donne pour le monde local et reconduit le triptyque mis en avant par l'exécutif depuis 2014 : baisse des dotations, soutien à l'investissement et hausse de la péréquation verticale.

Les Dotations de l'Etat : une inflexion de la baisse pour le bloc local.

Après un premier recul d'1.5 milliard d'euros en 2014 dans le cadre du Pacte de Solidarité et de Croissance, et une baisse sans précédent de 3.67 milliards d'euros en 2015, puis de nouveau en 2016, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques devait se poursuivre avec la même ampleur en 2017.

Cependant, pour le bloc communal, la troisième tranche de baisse des dotations sera réduite à un milliard d'euros au lieu de deux ce qui aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,63 milliards d'euros au lieu de 3,67 milliards.

J. VIGREUX – La répartition est la suivante :

- 1,03 milliard pour le bloc communal ;
- 1,148 milliard pour les départements ;
- 451 millions pour les régions.

Le Renforcement du soutien à l'investissement local

Pour relancer l'investissement local qui avait reculé de 25% entre 2013 et 2015, ce geste en faveur du bloc communal est accompagné d'une augmentation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour un montant de 1,2 milliard d'euros :

- 600 millions d'euros de crédits fléchés sur les priorités partagées entre l'Etat et les collectivités (rénovation thermique, transition énergétique, logement, mobilité, environnement, accessibilité, avec une extension en 2017 sur la sécurisation des équipements publics, le développement du numérique et de la téléphonie mobile)
- 600 millions d'euros fléchés sur les bourgs-centres dont 216 millions d'euros de hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteindra un milliard d'euros l'an prochain (+62 % en trois ans).

Report de la réforme de la DGF

- La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est reportée. L'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui détaillait les modalités de la réforme et devait s'appliquer au 1^{er} janvier 2017 sera purement et simplement supprimé. L'objectif est de faire figurer de nouvelles dispositions dans un projet de loi de financement des collectivités territoriales pour 2018 qui, pour la première fois à l'automne 2017, prendra place aux côtés du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale.
- **Réforme de la DSU : renforcement de la péréquation verticale**
- En l'absence de réforme de la DGF, la répartition de la dotation de solidarité urbaine sera revue dès 2017 et son montant sera abondé de 180 millions pour atteindre 2,431 milliards d'euros. Pour éviter le saupoudrage, la DSU sera désormais réservée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants contre les 3/4 aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle, la notion de cible s'efface au profit d'un coefficient de 1 à 8 entre la première et la dernière commune.
- Ce coefficient devrait faire l'objet d'intenses discussions parlementaires. Enfin, l'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fera davantage de place au revenu par habitant au détriment du potentiel financier.
- **Gel de la péréquation verticale**
- Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera plafonné à son niveau de 2016 - alors qu'une nouvelle progression de 200 millions d'euros était initialement prévue.
- A ces mesures prévues par le PLF s'ajoute, pour la première année, l'intégration dans les bases de la fiscalité directe locale des **nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux**.
- Pour mémoire, cette réforme avait été initiée en 2011 et devrait être prochainement étendue aux locaux d'habitation.
- La valeur locative d'un local professionnel est désormais déterminée en fonction de l'état réel et représentatif du marché locatif, et non plus sur la base de règles cadastrales établies en 1970, qui faisaient référence à un local-type.
- Il est toutefois à noter que **l'impact de la révision** sur les ressources fiscales des collectivités **sera neutre** puisque la révision doit s'opérer à produit constant.

J. VIGREUX -Deuxième point, le contexte local d'élaboration du Budget Primitif 2017.

2017 sera une année de transition à plus d'un titre :

- En matière de **renouvellement urbain**, cette année sera mise à profit pour conduire, dans le cadre du protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les réflexions préalables à la contractualisation du projet de renouvellement urbain avec l'ANRU (définition du projet, du programme opérationnel, du plan de financement et du calendrier de réalisation) ;

- En matière **institutionnelle**, après la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine en septembre 2015 et les transferts de compétences qui en ont découlé, ainsi que leurs incidences financières, 2017 devrait connaître une stabilisation des concours du Grand Dijon, avant de nouveaux transferts de compétences avec la **création de la métropole en 2018**.

Sur ces deux points, la ville doit profiter de 2017 pour préparer ces deux mutations profondes en interne, mais également avec ses partenaires.

Sur le plan financier, elle doit engager un processus qui lui permettra de dégager, pour 2018 et les années suivantes, des marges, en actionnant notamment deux leviers :

- La **gestion active de son patrimoine**, qui se déclinera sous la forme de cessions de certains biens dont elle n'a plus l'usage, et de réflexions sur le devenir de certains équipements ;

- La poursuite de la **recherche d'économies** dans tous les services, notamment par la mise à plat des organisations, la réduction des coûts, voire des activités, la mutualisation de missions, la modernisation des outils mis à la disposition des services et des usagers,...

Prévisions d'évolution de la section de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement de la commune

Les perspectives concernant les recettes :

Les hypothèses d'évolution des principales ressources de la commune sont les suivantes :

➤ **La fiscalité :**

La base imposable ne devrait pas enregistrer d'évolution physique significative tant que de nouveaux programmes de logements n'auront pas été menés à leur terme.

Sur la base d'une revalorisation forfaitaire des bases de 1%, qui reste à confirmer dans le cadre de l'examen du PLF, à l'exclusion de celles des locaux professionnels (cf. supra), et compte tenu de l'intégration de locaux d'habitation à l'issue de l'exonération de 2 ans, **le produit des impôts** ne devrait évoluer que de 1.62 %, soit **+122 k€**.

Les **autres produits fiscaux** (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité et TLPE) devraient rester stables, et ceci malgré la baisse de 10% des tarifs de la TLPE.

➤ **Les concours financiers de l'Etat :**

- Malgré une moindre contribution du bloc local au redressement des finances publiques, la **dotations forfaitaire continuera de baisser**. Il est à noter qu'en raison des composantes financières retenues pour calculer la décote (richesse de la collectivité exprimée par le potentiel fiscal et montant des recettes de fonctionnement), la ville contribue, toute proportion gardée, plus que d'autres communes. Ainsi, en 2016, l'évolution moyenne était de -21.63%, alors qu'à Chenôve, elle était de -28.7%. Fort de ce constat et de l'augmentation du taux d'écrêtement, de 3 à 4%, la baisse est estimée à ce jour à **- 300 k€**.

- Pour mémoire, l'évolution de la DGF perçue par la commune de Chenôve a été la suivante sur ces dernières années :

Chiffres arrondis en millions d'€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
	2.813	2.697	2.619	2.382	1.846	1.316	1.014

- Ainsi, en l'espace de 5 ans, la perte s'élève à 1.5 million d'€, dont 1 million au cours des deux dernières années.

J. VIGREUX –

- **La dotation sociale urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)** devrait, en revanche, poursuivre sa progression. Les mesures prévues dans le PLF (hausse de l'enveloppe, resserrement du nombre de bénéficiaires, majoration du critère « revenus » au détriment du critère « potentiel financier ») devraient en effet, être favorables à la commune.

Son augmentation est estimée à 275 K€.

Pour mémoire, l'évolution de la DSUCS perçue par la commune de Chenôve a été la suivante sur ces dernières années :

Chiffres arrondis en millions d'€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
	2.603	2.692	2.862	2.959	3.048	3.443	3.718

On constate donc que durant la même période, la dotation forfaitaire a reculé de 1.5 M€ tandis que la DSUCS n'a progressé que de 0.840 M€.

- **Les compensations d'exonérations fiscales versées par l'Etat** se sont amenuisées au fil des années et ne représentent plus qu'1% des recettes car une partie d'entre elles constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat. En outre, en 2016, la suppression en 2015 de l'exonération de taxe d'habitation pour les contribuables de condition modeste a accentué cette baisse.

En 2017, le bénéfice des exonérations ayant été rétabli ou prolongé jusqu'en 2016, la compensation concernant la taxe d'habitation devrait légèrement augmenter. Mais, les autres parts continueront à reculer.

➤ **Les reversements du Grand Dijon**

Dans l'attente de la mise en place de la métropole en 2018, les relations financières avec la communauté urbaine devraient être stables.

Hors transfert de la compétence « tourisme », **l'attribution de compensation** s'établira à 6.125 M€ conformément à l'échéancier défini par le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 19 octobre 2015.

Le montant de la **dotation de solidarité communautaire** est prévu en stabilité par rapport à 2016.

➤ **Le produit des services et les revenus immobiliers**

Composées pour l'essentiel des redevances des usagers et des locations, ces recettes devraient diminuer légèrement, passant de 1.289 à 1.265 M€. Ce léger repli s'explique principalement par la réorientation de la politique d'achat des spectacles, dans l'objectif d'en réduire les coûts. Dès la présente saison, seront privilégiés les contrats de location aux producteurs, plutôt que l'organisation de spectacles en direct.

➤ **Les subventions**

A périmètre identique, soit hors transferts croisés entre la ville et le CCAS, les subventions devraient légèrement augmenter (28 K€).

En conclusion, sous l'effet du nouveau « coup de rabot » appliqué à la dotation forfaitaire, de l'atonie de la fiscalité et de la stagnation des autres recettes, les **ressources devraient stagner** par rapport à 2016, et ce malgré une hausse attendue de la DSUCS.

Tout l'enjeu pour la ville sera donc de **diminuer les charges de fonctionnement pour préserver sa capacité d'épargne** et donc d'investissement pour 2017, mais également pour l'avenir, dans la perspective du NPNRU.

J. VIGREUX - Les perspectives concernant les dépenses :

➤ **Les charges de personnel**

Ce poste constituant 65% des dépenses de fonctionnement, il est crucial pour la ville d'en maîtriser l'évolution, tout en intégrant plusieurs mesures arrêtées au niveau national qui alourdiront mécaniquement le poids de la masse salariale.

Il s'agit de :

- **L'augmentation du point d'indice** : après une revalorisation du point d'indice de 0.6% au 1^{er} juillet 2016, la seconde étape du rattrapage des salaires des fonctionnaires, à hauteur également de 0.6%, interviendra au 1^{er} février 2017. Son impact sur le budget serait de l'ordre de **70 K€** ;
- La poursuite des **hausse des charges patronales** pour les titulaires et les non-titulaires ;
- La probable **hausse de la cotisation de l'assurance statutaire**, suite au changement d'assureur qui interviendra à compter de janvier 2017,
- La poursuite de la **mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations.**

J. VIGREUX - Cette réforme prévoit notamment de transférer une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Ce premier volet est entré en vigueur en 2016 pour les agents de catégorie B et se mettra en place en 2017 et 2018 pour les agents de catégories A et C. Neutre pour les agents en activité, cette mesure améliorera en revanche le niveau de leur pension, mais alourdira le coût des charges patronales supportées par la collectivité. Pour 2017, ce **surcoût est estimé à 140 K€.**

• Dans un contexte financier contraint, la ville n'a d'autre choix que de stabiliser ce poste prépondérant dans son budget, tout en maintenant la qualité du service rendu aux habitants.

Dès 2017, elle amplifiera les redéploiements internes afin de limiter les remplacements des agents quittant la collectivité. Toutefois, en raison de la réforme des retraites, chère à Monsieur JUPPE, le nombre des départs reste limité.

Je le redis, la génération du baby-boom devait partir tôt en retraite mais elle part de plus en plus tard parce qu'elle doit cotiser de plus en plus. Elle part plus tard que 60 ans et c'est quelque chose qui doit être pris en compte puisque chacun doit avoir fait tant d'années pour partir à la retraite.

• A ce jour, les dépenses de personnel sont estimées à **15.275 M€**. En raison des transferts croisés entre la ville et le CCAS, la comparaison avec 2016 est difficile.

• **La subvention au CCAS :**

Elle devrait augmenter de façon significative, environ 260 K€, en raison du transfert du service Emploi et du Point Information Jeunesse. Cette nouvelle organisation devrait améliorer la prise en charge des situations des personnes en difficultés.

Toujours dans un souci de cohérence des missions exercées par les directions, le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire serait transféré à la direction de l'Education qui gère d'ores et déjà toutes les activités périscolaires.

➤ **Les subventions au monde associatif et aux partenaires :**

L'enveloppe prendra en compte les engagements pris avec les partenaires intervenant dans les domaines suivants :

- La tranquillité publique : Grand Dijon médiation (39 650 €)
- Le développement durable : Pirouette cacahuète (40 000 €)
- L'éducation : l'Université de Bourgogne (22 000 €)

En raison du contexte financier tendu, la ville se voit contrainte de réduire de 2 à 5% les subventions des autres associations.

➤ **Les autres charges :**

Constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement des équipements, à l'organisation des activités, à l'administration de la collectivité, les autres charges s'élevaient à un peu plus de 5.5 M€ en 2015, hors compétences transférées au Grand Dijon, et devraient se situer à 5.6 M€ en 2016.

J. VIGREUX - Sous l'effet du processus continu de rationalisation des dépenses, mais également du moindre coût de l'énergie, **elles devraient s'établir à un peu moins de 5.4 M€**. Cette baisse globale recouvre des **évolutions différenciées, conformément aux priorités arrêtées par l'équipe municipale**.

Ainsi, la cohésion sociale, la tranquillité publique, l'éducation voient leurs moyens renforcés, tandis que d'autres secteurs enregistrent une baisse, plus ou moins prononcée, de leur enveloppe. Il en est ainsi des services techniques dont les crédits pour les interventions d'entretien du patrimoine sont fortement réduits, mais également du cabinet, de la communication et des relations publiques et internationales.

➤ **Les intérêts de la dette**

Grâce au niveau très bas des taux d'intérêts et à la renégociation de deux emprunts représentant 18% de l'encours, **ce poste poursuit sa baisse (-5%)** et devrait s'établir à 170 K€.

Conclusions concernant la section de fonctionnement :

Malgré une contraction des dépenses de fonctionnement (-1,21% par rapport au budget 2016), l'épargne brute reste stable par rapport à 2016, pour s'établir à ce jour à 1.161 M€.

J. VIGREUX -Ce chiffre est à rapprocher de celui de l'amortissement du capital de la dette (1,09 M€), puisque l'épargne doit en priorité couvrir ce poste.

La ville ne pouvant pas utiliser une nouvelle fois le levier fiscal, cette situation implique donc, d'ici au vote du budget primitif, la réalisation d'arbitrages supplémentaires.

Troisième point, les perspectives, priorités et contraintes pour le programme d'investissement 2017.

En matière d'investissement, l'année 2017 sera également une année de transition avant une période d'engagements importants dans le cadre du NPNRU. Afin de ne pas accroître l'endettement avant le lancement de ce programme de transformation urbaine, **l'emprunt serait limité à 1 M€**.

Outre l'épargne nette (71 K€), les recettes supplémentaires seront le FCTVA, mais qui ne devrait pas dépasser 300 K€, la subvention « dotation politique de la ville » (197 K€) et enfin, le produit de cessions foncières pour 470 K€. A ce jour, **les recettes disponibles pour l'investissement s'élèveraient à 2 M€**.

Les priorités en matière d'équipement seront les suivantes :

- Poursuite de l'équipement numérique des écoles, opération bénéficiant d'une subvention dans le cadre de la DPV ;
- Sécurisation des équipements publics, ces travaux pourraient bénéficier d'une aide dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local ;
- Travaux de mise aux normes « accessibilité handicapés » (2ème tranche);

T. FALCONNET - Si vous le permettez, Monsieur VIGREUX, nous avons la possibilité de bénéficier d'une aide dans le cadre du FSIL, mais aussi d'une aide exceptionnelle de l'Etat, qui a dégagé des moyens supplémentaires, par le biais d'une enveloppe de 5 millions pour l'ensemble des communes qui auront à mener des travaux de sécurisation.

J. VIGREUX –

- Travaux de rénovation thermique qui pourraient également être subventionnés ;
- Aménagement de la brasserie, opération qui pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre de la DPV ;
- Mise en place de l'enveloppe dédiée à la démocratie de proximité ;
- Clôture des autorisations de programme du Cèdre et du parc urbain.

A ces priorités, s'ajoutent les engagements pris à l'égard de la SPLAAD (dernières tranches de l'avance dans le cadre de la CPI Saint Exupéry (1 M€) et de la recapitalisation (0.625 M€)).

J. VIGREUX - Comme en fonctionnement, les marges disponibles imposeront des arbitrages.

Avec le nouveau décret du 24 juin 2016, vous avez les points suivants qui s'ajoutent au DOB : la structure des effectifs et dépenses de personnel et les principales évolutions et caractéristiques de l'endettement.

Concernant la structure des effectifs et dépenses de personnel

1 – Effectifs

Les effectifs pourvus au 31 décembre 2016 se répartissent comme suit :

Emplois fonctionnaires : 327

Emplois contractuels : 64 + 9 services civiques

Avec ceci, on a l'ensemble du personnel. Ensuite, vous avez un graphique en fonction des catégories avec une majorité de catégorie C.

2 – Dépenses de personnel

Le budget 2016 des ressources humaines (BP + BS, soit 15 219 000 €) et vous avez le tableau comme demandé par le décret du 24 juin 2016 avec les traitements des titulaires, les traitements des contractuels, les primes annuelles, les astreintes et heures supplémentaires, les emplois aidés, les chantiers écoles, les assistantes maternelles, la hausse du point indice, les avancements d'échelons et grades, les autres charges (dont GVT).

A noter pour 2017 des réformes statutaires et une nouvelle hausse du point d'indice, qui devraient impacter le budget à hauteur de 210 000 €.

Le cinquième point, les principales évolutions et caractéristiques de l'endettement.

1- Niveau d'endettement de Chenôve au 31 décembre 2016

A fin 2016, l'encours de dette prévisionnel de la ville s'élève à 10,457 M€. La ville s'est ainsi désendettée en 2016 d'environ 0,3 M€ par rapport à 2015 (encours de dette de 10,760 M€ en décembre 2015).

2- Principales opérations de gestion de dette effectuées en 2016

Afin d'optimiser les charges financières dues par la ville, plusieurs opérations de gestion de dette ont été menées en 2016, parmi lesquelles notamment :

- La renégociation auprès du Crédit Mutuel de l'emprunt n° 107 (indexé sur Euribor 3 mois + marge de 2,25 %) dont les conditions et le niveau de marge étaient élevés au regard des conditions de marché. Ainsi l'emprunt est passé au taux fixe de 1,30 % à compter du 1^{er} octobre 2016.
- La renégociation auprès de la Banque Populaire de l'emprunt n° 105 (taux fixe de 3,50 %). Le taux de cet emprunt a été renégocié à 1,70 %.

Il est précisé que les références des emprunts indiquées ci-dessus correspondent aux références figurant dans les annexes de dette des documents budgétaires.

Un nouvel emprunt a été souscrit courant d'année 2016 auprès de la Banque Postale. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 1,15%, qui s'élève à 1 million d'euros sur une durée de 15 années. La totalité de cet emprunt sera consolidée avant la fin de l'année 2016.

3 - Principales caractéristiques de l'encours de dette de la ville au 31 décembre 2016

A la fin de l'exercice 2016, les principales caractéristiques de l'encours de dette de Chenôve seraient les suivantes :

- Le taux moyen s'élève à 1,60 % (indicateur de performance, calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de dette. Il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché).
- Encours réparti de manière diversifiée entre différents prêteurs

J. VIGREUX - Vous avez un tableau qui montre que le plus gros prêteur est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je ne reprends pas.

- Répartition de l'encours de dette entre emprunts à taux fixe et à taux variable

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2016 est composé de 31 emprunts. La structure est constituée de 38,3 % en taux fixe et 61,7 % en taux variable (dont 53,4 % indexés sur le livret A).

C'est ce que le petit graphique vous montre.

- Un encours de dette classifié uniquement 1A au regard de la charte Gissler

La classification Gissler classe les emprunts en fonction d'une échelle de risque allant de 1A (emprunts ne comportant aucun risque) à 6F « hors charte » (emprunt à risque élevé). Au regard de cette classification, 100 % de l'encours de dette était classé 1A, c'est à dire sans aucun risque au regard de la charte de Gissler.

- L'encours de dette par habitant demeurait en-dessous de la moyenne de la strate en 2015, malgré un rapprochement de la moyenne en 2014.

4 - Objectifs en matière d'endettement pour 2017 et les exercices suivants

Les objectifs principaux de Chenôve en matière d'endettement pour les exercices budgétaires 2017 et suivants seront de plusieurs ordres :

- Contenir l'évolution de l'endettement : après le désendettement mené en 2015, Chenôve se donne pour objectif en 2017, de contenir au maximum l'évolution de l'endettement.
- Maintenir un encours de dette sécurisé au regard de la charte Gissler.

Interruption à)

Pour conclure, on construit ce Débat d'Orientations Budgétaires, alors que, classiquement le projet de Loi de Finances, n'est pas voté. Les paramètres seront sans doute différents en décembre, mais comme toujours, nous respecterons nos fondamentaux avec une rengaine « moins mais mieux ». Mais jusqu'à quand ? En tout cas, on respecte les fondamentaux : l'école, la justice sociale, la solidarité, les sports, la culture. Ce ne sont pas de vains mots, je pourrais employer une vieille formule, disant que les services publics, ce sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. En tout cas à Chenôve, on essaie de maintenir des services publics de qualité et qui participent à cela. Quand on construit un budget, c'est une dialectique entre l'idéal et le réel qui nous invite à d'autres choix pour conjuguer le local avec le global, à savoir, refuser l'étranglement par des cures d'austérité, sans oublier, et j'ai cru comprendre ceci dans des débats actuels de primaires, que d'aucuns osent déclarer qu'il y a trop de fonctionnaires, qu'il faut encore trouver 90 milliards, 110 milliards, 150 milliards. Qui dit plus ? Il est clair qu'on ne pourra pas toujours être dans cette logique, sous peine d'être étranglé. Arrêtons cette spirale infernale, cette fausse cure d'austérité, qui ne profite qu'aux mêmes minorités. Je pense que les Français n'accepteront pas cette potion amère qui est déjà mal comprise entre 2012 et 2016, et qui ne pourra plus être le moteur des logiques politiques à venir. Et je pourrais faire un clin d'œil à Mirabeau, le 26 septembre 1789 : « *Voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens. Mais choisissez ! Allons, ce sont deux mille notables qui possèdent de quoi combler le déficit.*

Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume.»

Tout est dit et encore valable en 2017.

T. FALCONNET – J'espère que vous ne nous invitez pas à couper des têtes.

J. VIGREUX - Mirabeau 1789, je n'ai pas cité Robespierre s'il vous plaît.

T. FALCONNET – J'avais noté. Pour parfaire, s'il était besoin, cette présentation très précise et très exhaustive de notre adjoint aux finances que je remercie d'ailleurs d'avoir travaillé sur le débat d'orientations budgétaires, comme je remercie la Direction des Affaires Financières.

En ce qui concerne la réforme de la DSU, il y a quelques éléments plutôt positifs, puisque nous étions au 188ème rang il y a quelques années et nous sommes aujourd'hui au 202ème rang dans les communes bénéficiaires de la DSU. Cela veut dire que nous sommes remontés. Ce qui veut dire une baisse de 4% des bénéficiaires de l'APL, en sachant que c'est un critère pour obtenir la DSU qui est attribuée aux 250 villes les plus en difficulté sociale. Souvent cela regroupe d'ailleurs les villes qui ont sur leur territoire, un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville. Nous avons une relative amélioration de 4% de la situation des bénéficiaires de l'APL, avec une augmentation de 2,8% du revenu moyen sur le territoire de la commune. Quand il est de 0.47% au niveau national. Vous dire également que nous sommes en proportion un territoire qui comporte beaucoup de logements sociaux, beaucoup d'habitats à loyer modéré. Et donc des familles qui en bénéficient puisque nous avons aujourd'hui 44,4% de nos logements qui sont des logements sociaux sur le territoire. Donc effectivement, ce que faisait remarquer Monsieur VIGREUX, ce qui est tout à fait juste, c'est que nous devons faire venir à Chenôve, une population diversifiée, et une population solvable. Donc cela veut dire des constructions, qui doivent être d'abord orientées, soit vers de l'accession sociale à la propriété, soit vers de l'accession libre, même si nous ne refusons pas le logement social, je tiens quand même à le préciser.

Cela doit passer par des marges de manœuvres préservées pour le renouvellement urbain et pour l'amélioration du patrimoine existant. Renouvellement urbain qui doit aussi toucher les copropriétés. C'est le sens de notre travail avec le Grand Dijon pour maintenir et conforter les copropriétés qui existent, notamment sur le quartier Politique de la Ville. Nous portons une attention particulière aux 14 copropriétés qui sont présentes sur le territoire de la commune avec une attention accrue pour les plus en difficulté, mais à l'ensemble des copropriétés parce qu'il est important, d'abord de conforter, de maintenir, d'aider les copropriétaires à se maintenir sur le territoire de la commune. Et puis il y a aussi une chose importante, c'est le respect de la convention de mixité sociale, c'est-à-dire de respecter des équilibres au niveau du Grand Dijon, du territoire de la commune sur cette notion importante de mixité. Nous voyons bien que cette mixité sociale entraîne une mixité scolaire, une mixité culturelle. Et nous devons continuer de mettre l'accent dessus.

Quelques points très rapidement sur le produit des services et des revenus immobiliers. Le produit des services est un autre levier, un des trois leviers, qui est à notre disposition pour amener des recettes puisque les services produisent des recettes et donc peuvent constituer un levier.

Aujourd'hui, avec l'effort fiscal que nous avons demandé aux habitants de consentir l'an dernier, nous ne pouvons pas jouer sur ce levier de manière inconsidérée. Nous aurons, au moment du vote du budget, à nous prononcer sur l'évolution des tarifs des services à la population. Je le dis ce soir, mais ça doit être un élément de réflexion pour la majorité municipale, mais aussi pour nos collègues qui ne siègent pas, je souhaite que nous n'augmentions pas les services à la population malgré la reprise de l'inflation. Cela veut dire peut-être que nous aurons des efforts supplémentaires à faire et des économies à trouver d'ici au vote du budget.

Sur les charges de personnel, quelques chiffres : vous l'avez dit Monsieur VIGREUX, nous sommes à 65% des dépenses de fonctionnement qui sont consacrées au personnel contre 51, 52, 55 % pour des communes de même strate. Donc tout est dit ! Je voudrais simplement donner ce chiffre, en 2001, nous étions à 51%. Cela signifie que nous avons fait, bien entendu, notamment des efforts en matière de résorption de l'emploi précaire. C'est une politique voulue par les municipalités successives. Aujourd'hui, pour reprendre votre expression, malheureusement, la dialectique entre l'idéal et le réel nous ramène au réel. Le réel, c'est la baisse de la DGF et le tassement de nos recettes. Ce débat d'orientations budgétaires doit nous permettre en 2016 de nous préserver des marges de manœuvres notamment en matière d'investissement pour les années 2017/2018 jusqu'en 2020, voire plus loin, puisque nous engageons des programmes ambitieux, notamment des programmes de construction de logements. Je rappelle que l'engagement pris par Chenôve était de 80 logements par an.

T. FALCONNET – C'était ce qui nous liait par convention avec le Grand Dijon. Sur les dernières années nous n'avons produit en moyenne que 61 logements par an. Le différentiel se retrouve dans la baisse de population. Et qui dit baisse de population, dit baisse également de dotations de fonctionnement. Quant à l'austérité, je répète ce que j'ai déjà dit Monsieur VIGREUX, vous avez aimé les efforts consentis sous le gouvernement Hollande, vous apprécierez peut-être, je ne l'espère pas, les sacrifices que nous demandent de consentir d'ores et déjà les candidats à la primaire Les Républicains. C'est très exactement ce que vous avez dit mais je tenais à préciser ce point.

J'ouvre le débat. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur AUDARD vous avez la parole.

P. AUDARD – Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole en ma qualité de co-président avec Madame Brigitte POPARD, du groupe des élus socialistes écologistes et républicains de progrès, de notre majorité municipale.

L'année 2017 sera une année charnière pour la ville et pour notre pays.

Notre objectif dans ce débat d'orientations budgétaires qui préfigure l'adoption ultérieure du budget communal, peut se traduire par 3 mots :

- transparence,
- prudence,
- et responsabilité.

Transparence tout d'abord.

Il ne me revient pas ici, nous ne sommes pas au Parlement, de débattre la stratégie économique du quinquennat de François HOLLANDE et de sa majorité parlementaire guidée par 3 combats menés de front :

- celui des réformes pour la croissance et l'emploi,
- celui de l'assainissement des comptes publics,
- et celui du renforcement de la justice sociale.

Le bilan des cinq ans d'exercice sera fait au cours de cette année charnière 2017. Et ce sera à l'occasion de l'élection présidentielle de mai prochain, de l'élection législative qui suivra, que nous aurons à constater la façon dont le peuple français tranchera ces questions. Pour ce qui nous concerne, nous refusons à CHENÔVE de céder à la caricature ambiante.

Comme cela a bien été présenté, notre ville est confrontée comme toutes les collectivités locales à la réalité de la diminution de ses ressources.

Cette diminution des ressources s'explique :

- par une hypothèse réaliste de croissance faible qui impacte les revenus et donc, la base d'imposition et les recettes fiscales qui en découlent,
- par un déficit public national que la France, ses gouvernements successifs et la majorité législative actuelle, ont souhaité contenir sous la barre des 3% exigés par les engagements communautaires de la France, ce qui sera effectif avec un montant de 2,7% de déficit en 2017, là où en 2012 le déficit national était de -4,8%.

CHENÔVE ne dissimule rien de la réalité objective de l'économie et des choix politiques qui sont à la source d'une décroissance importante des recettes communales.

P. AUDARD – Les Cheneveliers sont informés que le concours de l'Etat via la DGF a décliné entre 2011 et 2017 de 2 813 000 € à 1 014 000 € pour la ville de CHENÔVE, soit une perte sèche de 1 500 000 €; que dans le même temps, la dotation sociale urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), qui re-répartit verticalement l'obligation de solidarité entre les communes, n'a que partiellement compensé cette baisse de dotation globale de fonctionnement puisqu'elle a, pour sa part, augmenté de 2 603 000 € en 2011 à 3 718 000 € en 2017. Ainsi, en total cumulé, cette progression n'aura été que de 840 000 €, soit à peine plus de la moitié de la perte constatée sur la dotation globale de fonctionnement et donc une perte équivalente à plus de 10 points de fiscalité.

Si nous avons répercuté la réalité de ce que la commune a contribué indirectement à économiser pour l'Etat, il aurait fallu que cette répercussion se traduise par 10 points de fiscalité.

En très clair, la contribution de l'Etat au budget communal n'a cessé de fléchir depuis 2011 dans une proportion structurelle telle que notre budget communal est sous tension.

Parallèlement, notre ville a mobilisé de manière mesurée, le potentiel fiscal de notre ville par une augmentation de l'imposition locale (part communale) de 3% lors du précédent budget, cet effort ayant été rendu nécessaire par la baisse progressive de la contribution d'Etat et surtout par notre volonté de préserver pour notre ville sa marge d'auto-financement, c'est-à-dire sa capacité d'investissement présente et future, sans renoncer à nos valeurs fondamentales.

Cet effort fiscal consenti l'année dernière a été mesuré, si l'on compare CHENÔVE aux autres collectivités de l'agglomération.

Pour autant, notre réflexion budgétaire ne peut pas s'appuyer sur une perspective de pression fiscale supplémentaire car les problèmes de pouvoir d'achat sont bien présents parmi notre population, et nous sommes tous concernés.

La majorité municipale est parfaitement consciente de cette réalité et a même, dès son entrée en fonction en septembre 2015, même si cela est symbolique au regard de la masse budgétaire, réduit le montant des indemnités des élus et le train de vie du cabinet du Maire.

Voilà donc pour la transparence.

Pour la prudence.

2017 sera une année charnière pour notre ville et pour notre pays.

Au-delà du débat sur les cotes de popularité respectives des candidats potentiels à la présidentielle 2017, au-delà des scénarii divers et variés que nous livrent chaque jour les médias, notre pays et les collectivités sont confrontés à une incertitude quant à l'orientation budgétaire de l'année prochaine. Puisque dès juin 2017, certains candidats annoncent une Loi de Finances rectificative de compression des dépenses publiques et donc des dotations d'Etat.

La posture schizophrénique de l'actuel président de l'Association des Maires de France, François BAROIN, qui critique aujourd'hui la baisse des dotations et qui s'annonce déjà candidat de la rigueur néo libérale au poste de Premier Ministre demain, ne dit rien de bon pour la sécurité juridique et financière de nos collectivités. Chacun entend à travers le débat des primaires organisé par les Républicains, la surenchère néo-libérale à laquelle se livre la droite dans notre pays. Entre 200 et 500 000 fonctionnaires dont les postes seraient supprimés en 5 ans, autant de services publics en moins. Des milliards d'euros d'économie budgétaire annoncée, nous ne sommes plus dans le simple cadre de respect des obligations européennes contractées par la France, respect qui sera acquis par la France par un déficit ramené à 2,7%. Nous sommes bien dans une surenchère d'une autre nature qui se traduira potentiellement par des conséquences immédiatement perceptibles : moins de solidarité dans une réduction de la sphère publique, soit une autre vision de la société.

P. AUDARD – Il ne s'agit pas de polémiquer sur ces questions importantes. Mais simplement d'alerter Chenôve et les Cheneveliers sur ce potentiel danger pour notre collectivité.

Nous mesurons aujourd'hui ce que signifie l'expression « effet ciseaux », à savoir la baisse des recettes et l'augmentation des charges, ce qui neutralise nos capacités d'investissement et donc de projections dans l'avenir de notre territoire et de nos concitoyens. Imaginez s'il s'agissait d'aller au-delà de nos engagements internationaux et d'appliquer les plus radicales que préconise la droite républicaine dans ce pays.

Il nous faut donc être prudents pour 2017 et prioritairement préserver nos capacités d'investissement.

Responsabilité maintenant

Notre responsabilité à CHENÔVE est de conserver la possibilité de rester collectivement fidèles à nos valeurs et à nos engagements, pour renforcer encore et toujours l'unité et l'indivisibilité de notre ville dont le tissu social est ravagé par les inégalités et la montée des individualismes qu'entraîne la peur du lendemain.

P. AUDARD – Bien sûr, la réduction de nos recettes budgétaires, la nécessité de préserver notre population d'une pression fiscale supplémentaire, nous imposera des mesures d'économies supplémentaires sur notre budget de fonctionnement et ce travail déjà commencé est en cours.

Ces mesures sont dictées par la nécessité d'appliquer la règle d'équilibre budgétaire à laquelle les communes sont tenues.

Nous ne pouvons pas, nous, à la différence de l'Etat, engager des dépenses supérieures à nos recettes au risque de nous trouver en déséquilibre, et nous voir retirer la possibilité de décider souverainement de notre budget par l'effet de la loi.

Le vote d'un budget en déséquilibre pour satisfaire un désir polémique aurait pour seul effet de nous conduire à renoncer à l'exercice de notre responsabilité politique, et nos concitoyens ne le comprendraient pas.

C'est bien évidemment une voie qu'écarte fermement notre majorité municipale.

Pour autant, nous avons le souci de tenir compte de la situation transitoire de 2017, qui sera transitoire au plan politique national, mais également dans la marche de nos investissements.

Nous venons d'achever la première phase du programme de renouvellement urbain.

En 2018 débutera la seconde phase du plan national de renouvellement urbain pour notre ville, et 2017 doit être l'année d'une pause dans les investissements, de mise en œuvre de mesures de gestion responsables afin de pouvoir dégager une marge d'autofinancement significative pour 2018, ce que nous avons toujours réussi à préserver, car de nos capacités d'investissements futurs dépend notre capacité à dynamiser positivement notre ville, son territoire et l'espérance de ses habitants.

2018 sera également l'année de la métropolisation de la communauté urbaine et CHENÔVE a fait le choix d'être présente de manière positive et offensive pour ce rendez-vous.

Là encore, la qualité et la crédibilité de notre situation budgétaire seront déterminantes pour l'avenir de notre commune dans ce nouveau destin.

P. AUDARD – Les orientations budgétaires présentées ce soir préfigurent un budget 2017 qui devrait, selon nous, se traduire :

- par une absence de pression fiscale supplémentaire,
- par un gel des tarifs municipaux,
- par un maintien du périmètre des services publics offerts par la commune,
- par le maintien de la gratuité des NAP,
- par le respect des sujétions supplémentaires et je ne prendrai pour exemple que les obligations de sécuriser toujours un peu plus notre vie commune, les manifestations municipales dans le cadre de la tension internationale et des attentats qui en découlent, la lutte contre la pauvreté et le renforcement quotidien de notre cohésion sociale et territoriale dont découlent tranquillité publique et vivre ensemble,
- soit au total, le maintien de la trajectoire des engagements municipaux que nous avons pris en 2014 respectés en 2015, poursuivis en 2016 par-delà les aléas économiques, politiques et budgétaires auxquels se trouve confronté notre pays.

C'est donc à ce pilotage fin et respectueux de nos engagements et de nos valeurs qu'appelle, avec confiance, notre majorité municipale, sous la conduite confiante de notre Maire, Thierry FALCONNET.

T. FALCONNET – Merci Monsieur AUDARD. Je ferai une réponse. Monsieur AMODEO vous avez la parole.

M. AMODEO – Merci Monsieur le Maire. Je serai moins long que Monsieur AUDARD. Vous avez raison, Monsieur VIGREUX, il est difficile pour des conseillers municipaux de lancer un voilier sous les vents contraires de l'austérité, qu'elle soit européenne, relayée par des vents contraires gouvernementaux. On en reparlera aux skippers du Vendée Globe.

On a bien compris que le budget se trouve encadré par les mesures votées dans la loi de finances 2017. Ce contexte économique est incertain, contraint et continue de peser sur nos finances communales.

En outre, de nouvelles charges obligatoires viendront amputer les marges de manœuvre de la ville. La liste est détaillée dans le document remis.

L'histoire de cette législature s'achève donc sur le satisfecit d'un gouvernement se réclamant de la gauche, devenu thuriféraire des bienfaits du pacte européen de stabilité, fétichiste des 3 % de déficit et grand défenseur du CICE.

Quel recul pour la démocratie et pour nos politiques publiques !

La politique européenne des comptes semble avoir pris le pouvoir, et le respect des 3 % de déficit est ainsi devenu le principal motif de satisfaction du décideur public, alors que le nombre de chômeurs s'est accru de près d'un million en cinq ans, alors que neuf millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté, alors que la France reste, pour la troisième année consécutive, championne européenne incontestée des dividendes, avec 40 milliards d'euros distribués, quand notre pays abandonne des pans entiers de son territoire industriel, quand tant de nos jeunes quittent le système scolaire sans qualification et tant de nos anciens peinent à vivre de leurs petites retraites. Au nom des cinq commandements du Conseil à la France : « réduction des dépenses des collectivités territoriales », « diminution du coût du travail », « réforme du système d'assurance chômage », « réduction du taux de l'impôt sur les sociétés » et « mise en place du prélèvement à la source ». Recommandations reprises dans le programme des candidats aux primaires de la droite. Auxquelles on ajoutera l'allongement de l'âge de la retraite et la fin des 35 heures...

Cette législature devait aussi être celle de la révolution fiscale. En réalité, nous avons assisté à ce que l'on pourrait qualifier de contre-révolution fiscale, qui a consisté à faire basculer une partie de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Ainsi, depuis 2012, la contribution des entreprises à l'effort national a été réduite de 20 milliards, tandis que celle des particuliers a augmenté de 31 milliards d'euros. Ce constat est implacable, incontestable.

M. AMODEO – Voilà pour notre description à nous, du contexte dans lequel doit s'élaborer le budget de notre ville.

Les conséquences ? Vous pouvez lire dans ce document qu'en cinq ans, la dotation de l'état a diminué de 1,5 M d'€ dont 1M au cours de ces dernières années.

Évoquant la réduction de la dotation de l'Etat au Congrès des Maires de France pour 2017, le Président a trituré les chiffres pour annoncer une réduction de peine en trompe l'œil. Pour la troisième année, les collectivités sont privées de 3,7 milliards annuels. Cumulé, elles perdent déjà près de 11 milliards qui manquent à chaque exercice. « C'est moins mal que si c'était pire », pourrait-on dire si ce n'était contraire à la satisfaction des besoins de la population, contraire à la création d'emplois.

L'heure n'est pas à se sentir « rassurés » par ce recul partiel, mais plus « motivés » que jamais pour obtenir des succès car on est encore très loin du compte.

Nous avons pris notre part de réflexion et de responsabilité, dans ce contexte, économique, dans le cadre de notre majorité d'union de la gauche, dans un environnement politique actuel encore bien flou pour élaborer un budget 2017 en équilibre pour CHENÔVE.

Un budget courageux, à expliquer à nos concitoyens, qui préserve malgré tous les grands projets d'investissement pour l'avenir et qui cette année encore, se trouvera en équilibre par une pause sur les investissements et d'énormes efforts sur l'efficacité de la gestion.

L'engagement à ne pas faire appel au levier fiscal est pris.

Les engagements et les secteurs vitaux pour les habitants ont été préservés comme s'y engage le document.

Les priorités en matière d'équipement continueront à améliorer la vie de nos concitoyens, des enfants et des jeunes de Chenôve.

Comme vous l'annoncez, Monsieur le Maire, des arbitrages seront nécessaires, la faiblesse des marges nous les imposera. En fonctionnement et en investissement. Nous, communistes, nous y contribuerons avec notre sensibilité, notre loyauté et dans le respect de nos engagements pris auprès de Cheneveliers.

T. FALCONNET – Monsieur ESMONIN a souhaité prendre la parole.

J. ESMONIN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous engageons ce débat d'orientations budgétaires dans une période pour le moins inquiétante. Climat délétaire, incertitude dans de nombreux domaines, et notamment dans le domaine politique. Et puis une croissance, après avoir été prévue à 1,5%, est devenue 1,3. Et des experts disent aujourd'hui, peut-être un peu plus d'1%. Ce qui signifie que s'il n'y a pas de croissance, il n'y a pas de recettes, et s'il n'y a pas de recettes, il n'y a pas de liquidités à distribuer, pas plus aux collectivités locales qu'aux autres partenaires. Et c'est donc dans ce domaine-là qu'il faut absolument aujourd'hui situer notre action politique, même si nous savons que comme il est d'usage, on ne fait pas de débat national dans un conseil municipal, mais quand même tout est lié, et il faut savoir que lorsqu'un gouvernement que nous avons souhaité, que nous avons soutenu, et que nous avons porté au pouvoir, allie charges nouvelles et diminution des recettes, il fait subir aux collectivités locales des journées et des années de pires difficultés. C'est donc sur ce plan-là qu'il faut que nous soyons très exigeants dans notre analyse. Si nous avons eu la présence d'esprit d'engager le moment venu, une réforme de la fiscalité tant attendue par les français, qui devait rétablir un équilibre des prélèvements sur les revenus des uns et des autres dans une équité nouvelle. C'est cela qui n'a pas été fait et qui constitue aujourd'hui la majeure de nos difficultés. C'est donc pour cela, Monsieur le Maire, que je conçois, et j'en ai été aussi l'acteur, qu'il soit difficile aujourd'hui de construire un budget dans de pareilles conditions. Baisse des dotations, même si elles sont moindres que prévues, accumulation des charges nouvelles, il y a bien entendu dans la sécurisation des bâtiments publics, une urgence. Et cette urgence, il faut effectivement la mettre en place. Avec une relance des investissements qui nous est promise par ce fameux FSIL. Mais rappelons-nous les investissements publics dans ce pays sont l'œuvre des collectivités locales pour 71% du montant total de ces investissements.

J. ESMONIN - Si vous reculez de 15 points, comme cela a été fait ces dernières années, vous avez un effet absolument drastique sur la consommation des matériaux et autres exigences industrielles, mais en même temps l'impact sur le chômage est immédiat. C'est donc tout cela qui aujourd'hui impacte une difficulté majeure pour dresser un budget et des orientations budgétaires. L'autre problème que je tiens à souligner, qui à mon sens est une maladresse qui me semble regrettable, c'est le report de la DGF. Vous savez que la DGF est basée sur des strates d'évaluation et des synthèses de fixation budgétaire qui sont totalement décalées par rapport à la réalité. Un groupe de travail à l'Assemblée Nationale avait été mis en place il y a deux ans, il devait aboutir dans ses conclusions en 2016. Cela n'a pas été le cas et nous apprenons aujourd'hui que le décret qui était en préparation est totalement annulé. C'est une maladresse qui va nous coûter très chère. Enfin le climat étant ce qu'il est, nous voyons bien que nous avons, nous à Chenôve, à préserver trois choses, d'abord notre politique de renouvellement urbain. Et je crois que la pause prévue sur le plan de l'investissement en 2017 me paraît tout à fait normale, elle me paraît saine. Il faut préparer les investissements futurs qui auront comme objet de mettre en œuvre une politique d'habitat de qualité, apportant une population que vous avez qualifiée de solvable, et que je dirai population dans des strates de sociabilité moyenne. Je pense que l'explication qui est donnée n'est pas critique bien sûr. Mais je pense, Monsieur le Maire, que l'engagement que nous avons est aussi dans l'analyse de notre efficacité à repenser un peu nos engagements. C'était une idée que j'avais lancée à une certaine époque, non pas pour revenir sur nos fondamentaux qui sont extrêmement importants, la solidarité notamment, la politique culturelle, la politique de solidarité, et bien entendu de cohésion sociale.

Mais vous l'avez dit, quel que soit l'issue politique qui nous attend, qu'elle soit sur une base démocratique que nous souhaitons, c'est-à-dire une base démocratique qui partage l'équité et le fait qu'il y ait véritablement un engagement important sur le plan des volontés de faire de ce pays, un pays de la fraternité et de l'égalité des chances. Mais même si cela n'existe pas, nous aurons des déconvenues importantes, et nous aurons à arbitrer. D'ailleurs vous dites à plusieurs reprises dans votre analyse d'orientations budgétaires que des arbitrages seront nécessaires. Ils le seront bien entendu mais ils devront aller, je le crois, jusqu'à regarder globalement quels sont nos engagements et quelles sont, sans jouer aux apprentis sorciers, je le sais, mais quelles sont les possibilités éventuelles de revoir un certain nombre de ceux-ci. Non pas pour venir en réduction des services rendus à nos concitoyens mais pour l'orienter différemment ou même la mutualiser d'une façon différente. Et je crois qu'il y a là une source à creuser, une question importante à mettre en œuvre.

Enfin je terminerai mon propos par cette évidence qui aujourd'hui est, bien entendu, dans tous les esprits, il s'agit de savoir vers quelle société nous voulons aller. Mais on ne pourra pas si on n'en a pas les moyens aller vers une société idyllique sans pouvoir en assurer les fondements. Merci.

T. FALCONNET - Merci Monsieur ESMONIN. Madame CARLIER vous avez la parole.

C. CARLIER – Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous allons revenir sur ces choses très concrètes par rapport à ce qui a été évoqué jusque-là, c'est-à-dire des choses principalement relatives au chapitre II du document « contexte local d'élaboration du budget primitif 2017 ».

Nous souhaitons réagir sur plusieurs points :

Page 16 : concernant la gestion du patrimoine : pouvons-nous avoir des précisions : vous aviez annoncé, ici en conseil, que le premier adjoint a été missionné par vous-même pour travailler ce dossier. Nous demandons systématiquement une information lorsque nous l'abordons, mais nous n'avons encore, à ce jour, aucune visibilité.

Page 16, juste après : lorsque vous évoquez la recherche d'économies, pouvons-nous avoir des exemples concrets ? Sachant, par ailleurs, que 10 postes ont été transférés au Grand Dijon du fait du passage à la communauté urbaine et que nous lisons p. 38 dans le tableau des effectifs au 31/12/2016 un écart d'1 poste par rapport aux effectifs annoncés fin 2015.

Page 27 : pour quelles raisons envisagez-vous un changement d'assureur alors que cela engendrera une hausse de cotisation ?

C. CARLIER – Page 28 : sont évoqués la question des départs non remplacés et des redéploiements en interne « tout en maintenant la qualité du service rendu aux habitants » : vous n'avez pas le choix, c'est clair, mais quelle méthodologie a été employée auprès des agents municipaux et des habitants pour identifier, recenser quels sont les véritables besoins en formation pour maintenir voire faire progresser la qualité du service municipal ?

Pour poursuivre sur la question de la qualité, p. 30 : la réduction de 2 à 5% des subventions aux associations : l'arbitrage se fera sur quels critères qualitatifs ? Comment sont étudiés les bilans de l'année n-1 au regard des demandes faites pour l'année n+1 ?

T. FALCONNET – Est-ce que vous pouvez me redire ? Etat du patrimoine...

C. CARLIER – Sur la recherche d'économie, il n'y a qu'un poste de différence alors que les compétences ont été transférées au Grand Dijon. On se pose la question des raisons. Le changement d'assureur mais qui va revenir plus cher donc on ne comprend pas pourquoi il y a un changement d'assureur et quel assureur. Page 28 la question des départs non-remplacés tout en maintenant la qualité du service rendu aux habitants. On se pose la question puisque vous avez une démarche de consultation des citoyens, finalement, est-ce qu'on sait vraiment en terme de qualité ce que pourraient souhaiter les citoyens au regard des besoins, et peut-être des besoins en formation des personnels. Le dernier point, c'est la réduction des subventions de 2 à 5%. On aurait tendance à dire, notre groupe, quand on est sur des critères quantitatifs, c'est les chiffres ; mais après, sur les critères qualitatifs, qu'est ce qui va motiver que telle association aura moins 2 %, l'autre moins 4% etc...

T. FALCONNET – Je vais d'abord commencer par la fin. Je vais répondre à ce qui vient d'être dit par Madame CARLIER. D'abord, je voudrais vous apporter une précision. On est dans un débat d'orientations budgétaires c'est-à-dire qu'on trace les grandes lignes. Les uns et les autres défendent, présentent les grandes lignes sur lesquelles se construit le budget actuellement. J'ai entendu la déclaration du groupe socialiste, la déclaration du groupe communiste, la déclaration de Monsieur ESMONIN. J'entends vos questions. Sur l'état du patrimoine, je ne suis pas aujourd'hui en mesure de répondre à toutes vos questions. A partir du moment où on dit qu'on est en train de travailler à des arbitrages. Les arbitrages ne sont pas encore tous réalisés. Sur l'état du patrimoine, nous avons pris un engagement et nous le tiendrons. J'ai demandé à Monsieur le Premier adjoint de travailler sur l'état du patrimoine, et sur une gestion dynamique de gestion du patrimoine, ce qu'il a fait en lien avec nos services et Monsieur l'adjoint à la Politique de la Ville.

Vous aurez, nous aurons une présentation et une communication de l'état précis du patrimoine municipal. C'est un engagement que nous avons pris, un engagement de transparence, et nous le tiendrons. Pour ce qui concerne, les recherches d'économies, j'ai quelques exemples en tête. Par exemple, je sais que le cabinet du Maire va subir 15% de diminution dans son fonctionnement parce qu'à partir du moment où on demande un effort, et un effort important est demandé aux services, j'estime que je dois montrer l'exemple et que le fonctionnement du cabinet du Maire doit être emblématique. Malgré une cure d'austérité, pour reprendre l'expression de Monsieur AMODEO que je ne partage pas entièrement. Nous avons aussi indiqué dans le document qu'un effort de rationalisation particulier est fait sur la politique de communication, sur la politique de relations publiques et de relations internationales. Ce sont des exemples que vous retrouverez dans le budget. Sur la masse salariale et sur le personnel, nous avons, et cela a été dit dans la présentation qu'a faite l'adjoint aux finances, Monsieur VIGREUX, nous avons aussi un problème. C'est l'allongement de la durée des carrières. C'est-à-dire qu'avec l'allongement de la durée de cotisations, nous avons des collaborateurs qui au lieu de partir à 62 ans ou à 63 ou à 64 ans partent à 65, 66, 67 ans pour certains d'entre eux. Tout simplement parce qu'ils n'ont pas leur durée de cotisations. Tout simplement parce qu'ils reçoivent aussi le calcul de leur pension de retraite. Quand ils le reçoivent, ils nous demandent à prolonger. Et c'est vrai que cela constitue une difficulté pour les finances communales, puisque nous souhaiterions embaucher des plus jeunes, parce qu'il faut donner la place aux jeunes, mettre le pied à l'étrier à des jeunes. Aujourd'hui nous avons des collaborateurs qui restent plus longtemps.

T. FALCONNET – Quant aux remplacements, je ne voudrais pas employer de slogans qui pourraient être pris à notre désavantage, à savoir le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, mais dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, et dans le cadre des contraintes budgétaires, qui sont les nôtres aujourd'hui, considérant que la masse salariale représente 65% du budget de fonctionnement ce qui est trop pour nos capacités d'autofinancement et pour la préservation, voire la reconstitution de nos marges de manœuvre pour l'avenir, nous procédons à un examen individuel de chacun des départs en retraite qui se présente. Nous remplaçons ou nous ne remplaçons pas. Nous redéployons, nous mutualisons. Le Premier adjoint en charge du personnel et la direction des ressources humaines font un travail très fin d'examen de tous les départs en retraite. Nous favorisons également les contrats aidés parce que nous avons une pression forte dans un contexte économique et de crise sociale, nous avons une pression forte d'une population très en difficulté sociale. Nous tentons d'y répondre avec les contrats aidés, avec les contrats d'avenir, avec les services civiques pour les plus jeunes. C'est pour cela que nous faisons avec les données qui sont les nôtres. Mais c'est un élément que pourra détailler Dominique MICHEL, Premier adjoint, dans le cadre du vote du budget. Nous vous présenterons des éléments plus précis à ce moment-là. Quant à la qualité du service municipal et du besoin en formation, nous y répondons déjà. Nous souhaitons maintenir la qualité du service mais pour reprendre une question, une remarque de Monsieur ESMONIN, je pense que nous aurons à travailler sur un redimensionnement de notre service public municipal. Cela signifie que nous ferons des choix parce que, aujourd'hui une collectivité comme la nôtre, dans les contraintes qui vous ont été présentées, ne peut pas faire tout, ne peut pas maintenir tout ce qu'elle faisait lorsqu'elle comptait 20 000 habitants et qu'elle avait une DGF trois fois plus importante. Vous avez vos recettes, je ne veux pas parler de gestion de bon père de famille parce que la gestion d'une collectivité n'a rien à voir. Mais quand vous avez votre budget familial qui diminue, qui est divisé par 1 et demi, je ne suis pas sûr que vous mainteniez les dépenses au même niveau.

Vous faites des choix. J'insiste bien, ces choix, nous voulons les faire tout en maintenant une qualité de service public municipal importante, répondre à nos choix qui sont les choix d'union de la gauche, d'une équipe progressiste, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit notamment en matière de solidarité, en matière scolaire. C'est effectivement toutes les données que nous avons à intégrer pour présenter ce budget. Nous demanderons aux associations d'ici au vote du budget de faire un effort particulier sur les subventions, notamment sur les subventions de fonctionnement. Nous sommes en train également de mener un travail précis pour chiffrer les avantages en nature dont bénéficient les associations dans cette ville. Le chiffre attribué aux associations, quelles qu'elles soient en matière de subventions, tous les ans à Chenôve, c'est aux alentours de 960 000 euros toutes associations confondues. 960 000 euros, vous comptez 2%, c'est déjà une petite économie non négligeable. Et c'est avec des petits ruisseaux, et ainsi de suite. Voilà ce que je pouvais répondre à Madame CARLIER, sachant qu'elle aura des réponses plus précises au moment du vote du budget.

Monsieur MICHEL vous avez la parole.

D. MICHEL - Sur ces questions relativement techniques, sur la différence d'un poste. Comme tous les ans on répète les mêmes choses, c'est la liste des postes à pourvoir, pas forcément pourvus.

T. FALCONNET - Merci Monsieur le Premier adjoint. Pour ce qui concerne la non-réforme de la DGF qui a été abordée par Monsieur ESMONIN. La réforme de la DGF, je me souviens très bien puisque nous l'attendions avec beaucoup d'impatience, puisqu'elle aurait dû nous apporter 350 000 euros au minimum. Résultat des courses, nous avons 100 000 euros en moins. Ce qui veut dire que le delta pour la ville est de 400 000 euros. 400 000 euros, vous faites le calcul en points de fiscalité, puisque Monsieur AUDARD nous y a invités tout à l'heure. Le point de fiscalité est à environ entre 80 et 90 000 euros. 400 000 euros de la réforme de la DGF. J'ai employé le terme de solvabilité pour la population, vous avez employé des termes beaucoup plus choisis, Monsieur ESMONIN, mais c'est parce qu'on était dans le cadre du budget et qu'aujourd'hui, j'avoue que la question des recettes fiscales me préoccupe. Je ne veux pas dire qu'elle m'obnubile mais elle me préoccupe vivement à la préparation du budget. Je sais que cela n'était pas une critique.

T. FALCONNET – Monsieur AMODEO, oui dans l'idéal, et je reprends ce que dit Monsieur VIGREUX, la différence entre l'idéal et le réel. Dans l'idéal, nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous. Effectivement, quand on regarde les chiffres de la DGF, encore ne serait-ce qu'en 2011, ils font rêver lorsqu'on prépare ce budget. Mais je voudrais quand même vous dire que les choix et les orientations que nous traçons ce soir, sont des choix qui vont préserver à Chenôve notre capacité à remplir les objectifs que nous nous sommes fixés en 2014. Nous avons un programme à réaliser. Ce programme, nous le réaliserons dans une situation et dans un contexte particulier, mais nous le réaliserons parce que ce sont des engagements que nous avons pris en direction de la population. Mais j'attends aussi de notre majorité, qu'au moment venu de faire des choix, des arbitrages, elle les fasse en soutien du Maire et de l'exécutif. Parce que j'apprécie toujours votre disponibilité, le travail au sein de l'équipe municipale, votre loyauté. J'espère que le contexte budgétaire ne nous mettra pas trop à l'épreuve les uns et les autres. Monsieur AUDARD je vous remercie du soutien du groupe des élus socialistes républicains écologistes et républicains de progrès. Pression fiscale, vous avez compris c'est non. Pression fiscale supplémentaire, c'est non. Du moins par les taux communaux. Le budget qui se prépare se fait sans augmentation des taux communaux. La pression fiscale que nous avons imposée aux contribuables l'an dernier a été un effort important. Mais c'était l'effort d'une année, et donc il n'y aura pas de pression fiscale cette année, du moins le budget ne se construit pas selon cette orientation. Deuxième élément, je le répète, le deuxième levier de recettes à savoir les tarifs, ils n'augmenteront pas pour les usagers. S'ils augmentent, c'est parce qu'on aura procédé aux nécessaires ajustements. Vous savez que nous votons une première vague de tarifs applicables au 1^{er} janvier, nous votons une autre vague applicable au 1^{er} septembre pour notamment les tarifs scolaires et périscolaires. Je le dis, et vous le savez chers collègues de la majorité, nous ne procéderons pas à des augmentations massives de tarifs. Et nous garderons à Chenôve la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires contrairement à d'autres communes de l'agglomération qui ne sont pas de même obédience politique que la nôtre. Voilà ce que je souhaitais vous dire pour conclure ce débat d'orientations budgétaires.

Je vous remercie des échanges et des contributions que nous avons eus les uns et les autres. Et je vais vous demander maintenant de me donner acte que ce débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

Point numéro 2, je donne tout de suite la parole à Monsieur BUIGUES pour ce qui concerne la Dotation Politique de la Ville. Vous avez la parole, Monsieur BUIGUES.

2. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2016

B. BUIGUES – Oui, je vous remercie Monsieur le Maire.

Délibération intégrale :

« Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la Dotation Politique de la Ville bénéficie à cent-vingt communes dont la population est confrontée aux difficultés les plus importantes. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux quartiers.

Par courrier en date du 20 juillet 2016, la Préfète de la Côte d'Or a informé le Maire de Chenôve que la commune est éligible, en 2016, à la Dotation Politique de la Ville dont le montant s'élève à 197 005 €.

Les projets financés par l'Etat au titre de cette dotation doivent répondre aux enjeux identifiés dans le contrat de ville et s'inscrire dans le périmètre du quartier politique de la ville ou sa périphérie conformément à la logique de « quartier vécu ».

B. BUIGUES – Dans ce cadre, il est proposé d’inscrire, au titre de la Dotation Politique de la Ville 2016, les opérations suivantes :

- équipement informatique des quatre écoles élémentaires en REP+ (8 classes mobiles, 4 TBI pour le dispositif « plus de maître que de classe ») pour un montant de 94 000 € TTC,
- sécurisation des quatre groupes scolaires en REP+ pour un montant de 80 000 € TTC,
- aménagement des locaux pour l’installation d’une brasserie « solidaire » en rez-de-chaussée du Cèdre pour un montant de 200 000 € TTC.

Le plan prévisionnel de financement de ces opérations dont le montant est estimé à 311 666,67 € HT (374 000 € TTC) est le suivant :

- Ville de Chenôve : 114 661,67 € HT
- Etat (DPV 2016) : 197 005,00 € HT

Vu l’avis de la commission solidarité, tranquillité publique, cohésion sociale et urbaine et citoyenneté en date du 2 novembre 2016,

Vu l’avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 4 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D’approuver, au titre de la Dotation Politique de la Ville pour l’année 2016, les opérations et leurs modalités de financement,

ARTICLE 2 : D’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention à percevoir et à signer tout document nécessaire à son versement. »

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d’intervention ? Madame CARLIER vous avez la parole.

C. CARLIER - Monsieur le Maire, Chers collègues, après vérification, contrairement à ce qui a été annoncé à notre groupe en commission Solidarité Tranquillité publique Cohésion urbaine et sociale et Citoyenneté, il est possible d’utiliser cet argent pour réaliser des formations pour les agents municipaux avec le CNFPT. Il serait intéressant de se pencher sur cette opportunité. Notamment pour les agents municipaux intervenants hors temps scolaire, en REP+, dames de cantine, ATSEM, un BAFA n’est pas suffisant, il est généraliste et n’aborde pas les spécificités des publics en fonction de leur contexte de vie culturelle sociale et économique. Des formations sur la communication non-violente, la gestion des conflits, l’analyse de la pratique, participeraient à une montée en compétence de ces agents.

T. FALCONNET – Madame CARLIER, d’abord, c’est un choix. Nous proposons un choix d’utilisation de cette DPV. Deuxièmement, ce sont des choix d’investissement puisque la Dotation Politique de la Ville concerne des investissements. Et nous avons choisi ces investissements. Quant à la formation des agents auxquels vous faites référence, nous avons une politique de formation, un plan de formation que le Premier adjoint en lien avec la Directrice des Ressources Humaines, et bien évidemment sous mon attention vigilante, et que les agents suivent y compris d’ailleurs les agents qui sont affectés dans les écoles, notamment les ATSEM, et les personnels de restauration scolaire. Elles ont droit à la formation, elles les suivent. Et nous sommes particulièrement attentifs à donner les formations nécessaires aux agents qui en ont besoin. Mais nous souhaitons que la Dotation Politique de la Ville soit consacrée cette année comme les années précédentes à de l’investissement. Je voudrais simplement faire une remarque sur cette dotation Politique de la Ville que nous apprécions, 197 000 euros par rapport au débat que nous avons eu précédemment. Cela n’est pas rien. Et cette année, vous remarquerez, que nous avons souhaité que cette Dotation Politique de la Ville soit pour grande partie consacrée à la dynamisation du quartier, avec l’installation de la Brasserie solidaire et à la lutte contre l’échec scolaire, avec le complément pour les quatre écoles élémentaire en REP + de notre dispositif d’équipement numérique et informatique de nos groupes scolaires. Voilà ce que je pouvais vous répondre.

T. FALCONNET – Y a-t-il d'autres questions sur cette Dotation Politique de la Ville. Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

T. FALCONNET – Toujours Monsieur BUIGUES, pour la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, que je vous autorise Monsieur BUIGUES à appeler TFPB, comme cela, ce sera beaucoup plus court dans la présentation.

3. CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) - APPROBATION

B. BUIGUES - Délibération intégrale : « Le 6 juillet 2015, la ville de Chenôve a signé le Contrat de Ville 2015-2020, document cadre de la politique de la ville sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Dès lors qu'un contrat de ville est signé, la loi de finances 2015 prévoit un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements à loyer modéré situés dans les quartiers prioritaires. Cet abattement doit leur permettre de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.

Une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB doit être signée entre le bailleur, les services de l'Etat, le Grand Dijon et la commune.

En lien avec le diagnostic du territoire et les projets en cours, cette convention définit les actions que le bailleur s'engage à mettre en place en compensation de cet abattement, soit par des actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun, soit par la mise en place d'actions ou de moyens spécifiques pour ces quartiers.

Pour le quartier du Mail, quatre bailleurs sont concernés : Orvitis, Dijon Habitat, Villéo et SCIC Habitat Bourgogne. Les actions proposées viseront à améliorer la vie quotidienne des habitants dans ces quartiers et porteront notamment sur :

- le renforcement de la présence des personnels de proximité ainsi que leur formation,
- le sur-entretien,
- la gestion des encombrants et des déchets,
- la tranquillité résidentielle,
- la concertation des locataires,
- l'animation et le vivre ensemble,
- des petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Les actions proposées par les bailleurs feront l'objet d'un bilan annuel présenté à l'Etat, au Grand Dijon et à la commune de Chenôve.

Vu l'avis de la Commission solidarité, tranquillité publique, cohésion urbaine et sociale, et citoyenneté en date du 2 novembre 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'approuver les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie, jointes au présent rapport,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions,

B. BUIGUES - ARTICLE 3 : Et plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

T. FALCONNET – Merci Monsieur BUIGUES. Vous avez compris le sens de cette délibération. Vous avez d'ailleurs le tableau de l'ensemble des actions réalisées au titre de l'abattement sur la TFPB. Y a-t-il des remarques ou des demandes d'intervention ? Madame CARLIER vous avez la parole.

C. CARLIER - C'est juste, enfin si c'est possible, on a relu avec attention les conventions et en fait, on s'est rendu compte que ce n'était pas précisé de manière explicite, qui était membre du comité de pilotage. Voilà, je ne sais pas si c'est possible de rajouter cela ou pas ?

T. FALCONNET – Je n'ai pas la composition exacte du comité de pilotage, d'autant plus que c'est le Grand Dijon. Je peux effectivement me renseigner, mais j'ai assisté à ce comité de pilotage dernièrement au titre du Grand Dijon, c'est Madame Colette POPARD qui le préside au titre de sa délégation à la cohésion sociale et au contrat de ville. Vous avez un représentant ou plusieurs représentants des différents bailleurs qui sont présents sur le territoire de l'agglomération, sur le territoire de la commune de Chenôve. Mais sur le territoire de l'agglomération, vous avez des représentants de l'Etat, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la direction des Territoires, la Caisse d'Allocations Familiales également, l'Education Nationale, la DRAC. Voilà l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le cadre de la Politique de la Ville. Intuitu personae, les acteurs sont là. Y a-t-il d'autres interventions, d'autres remarques ? Merci. Donc je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

T. FALCONNET – Pour répondre précisément à votre question sur la Dotation Politique de la Ville. Effectivement nous pouvons utiliser la DPV pour du fonctionnement mais sous des conditions très précises. Peut-être que les conditions que vous avez énoncées sont pertinentes sauf que ce ne sont pas les choix que nous avons fait.

Merci. Donc nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, à savoir la subvention d'une association. Ce sera Madame CROS qui va nous présenter cette délibération. Madame CROS, vous avez la parole.

4. BUDGET 2016 - SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

M-P. CROS - Quelques mots d'introduction avant la présentation de la délibération. Le 1^{er} octobre a eu lieu la braderie annuelle de la bibliothèque suite au désherbage de livres et de disques après inventaire. Malgré la pluie obligeant les gens à se replier à l'intérieur, il y a eu beaucoup d'amateurs. La recette s'est montée à 2 439€. L'an passé, nous avons fait un don à une association dijonnaise POMOLEC. Cette année, nous avons choisi de subventionner une association chenevelière « Très d'Union ». Cette association encadre des jeunes du collège au BTS sous forme de soutien régulier, de stages pendant les vacances scolaires, de préparation aux examens « objectif Brevet/Bac », et également des sorties culturelles, tout ceci en associant les familles. Les cours sont animés par des professeurs bénévoles et des étudiants. Il y a des actions en partenariat avec Quetigny et Dijon. Ce travail participe à réduire les inégalités scolaires et culturelles, certaines familles n'étant pas en mesure d'apporter tout le soutien de leur enfant en besoin. Surtout lorsqu'il accède au collège et au Lycée. L'aide à l'obtention du diplôme est fondamentale, puisqu'il est le préalable pour trouver un emploi ou pour suivre des études. Ne pouvant qu'approuver l'action de cette association en plein accord avec nos objectifs politiques. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, dans le cadre du budget 2016, une subvention correspondant à la recette de cette braderie pour un montant de 2 439 euros à l'association Très d'Union. Un complément de l'enveloppe des subventions aux associations est prévu par la décision modificative numéro 2 présentée au conseil municipal du mois de décembre 2016. Financé par le produit de la braderie de la bibliothèque.

M-P. CROS - Vu l'article 2311 du Code général des collectivités territoriales, vu l'avis des commissions, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention de 2 439 euros à l'association Très d'Union.

T. FALCONNET - Merci Madame CROS. Y a-t-il des demandes de précisions sur cette délibération ? Je n'en vois pas donc je mets aux voix l'attribution de cette subvention de 2 439 euros à une association qui nous est chère. Enfin chère au cœur. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, donc c'est adopté à l'unanimité.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

T. FALCONNET - Monsieur AMODEO pour une régularisation immobilière site Lamartine.

5. REGULARISATION FONCIERE SITE LAMARTINE : CESSION FONCIERE PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CÔTE D'OR (ORVITIS) A LA COMMUNE DE CHENOVE

M. AMODEO – Nous avons l'habitude quand des opérations sont terminées dans... Est-ce qu'il y a le plan ?

T. FALCONNET – Vous l'avez dans vos documents. Quand ce sera dématérialisé, ce sera encore mieux !

M. AMODEO – délibération intégrale : « Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, ORVITIS a procédé à la réhabilitation de la partie Nord de son bâtiment sis rue LAMARTINE et à la déconstruction de la partie Sud.

Sur le site démoli, ORVITIS a obtenu un permis de construire pour un programme de 15 logements à loyers modérés, ainsi que 15 logements et 752 m² de bureaux pour l'ACODEGE.

Situé le long du tracé du tramway, ce projet participe à la recomposition et à la diversification des fonctions urbaines sur le secteur.

Un espace d'une superficie de 171 m² actuellement propriété d'ORVITIS, situé entre le bâtiment réhabilité et le projet de reconstruction, pourrait être aménagé en espace vert et rampe handicapé reliant le parc urbain et la rue Lamartine. Cette parcelle serait versée dans le domaine public communal.

Il est en conséquence proposé d'autoriser ORVITIS à céder à l'euro symbolique à la Ville de Chenôve, cette parcelle, les frais liés à cette transaction, étant à la charge d'ORVITIS.

Considérant les caractéristiques de cette opération, s'inscrivant dans le cadre du programme de rénovation urbaine, la maîtrise et le rééquilibrage de l'habitat, la diversification de l'offre et la cohérence du foncier.

Vu l'avis de France Domaine en date du 1^{er} septembre 2014,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 4 novembre 2016,

Vu le plan joint en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'autoriser l'acquisition par la Ville de Chenôve de la parcelle de 171 m² destinée à être aménagée en espaces verts conformément aux conditions exposées,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant,

Article 3 : Plus généralement, de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires. »

T. FALCONNET – Merci Monsieur AMODEO. Y a-t-il des demandes de précisions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ce projet est adopté à l'unanimité.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

T. FALCONNET – Je passe la parole à Madame POPARD, pour une demande de subvention pour la réalisation d'un bâtiment de type vestiaires et salle polyvalente (club house) au du stade Léo Lagrange. Vous avez la parole, Madame POPARD.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT DE TYPE VESTIAIRES ET SALLE POLYVALENTE (club house) AU STADE LEO LAGRANGE

B. POPARD - Nous avons plusieurs fois parlé de ce plan prévisionnel de subventionnement pour des vestiaires sportifs du stade Léo Lagrange, notamment dans des délibérations du 9 novembre 2015 et du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de différents partenaires pour la construction de vestiaires sportifs et d'une salle polyvalente dite associative (club house) attenante, dans l'emprise du stade Léo Lagrange.

Or il s'avère que le Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide au développement et à la construction de bâtiments communaux, d'une part, et la Ligue de Bourgogne du Football Amateur, dans le cadre de la pratique amateur, d'autre part, peuvent contribuer chacun dans leur domaine au financement de ce projet.

B. POPARD - Dans ces conditions, le plan prévisionnel de subventionnement d'un montant de 958 000 € H.T. doit être modifié comme suit :

Centre National pour le Développement du Sport			191 000 €
Conseil Régional			150 000 €
Grand Dijon			191 000 €
Vestiaires	salle (club house)		
Ligue du Football Amateur	20 000 €	40 000 € soit au total	60 000 €
Conseil Départemental	21 350 €	21 350 € soit au total	42 700 €

Etant précisé que le solde, compris le montant de la TVA à laquelle l'opération est assujettie, est pris en charge par la Ville.

Vu l'avis de la commission Culture, éducation, jeunesse et sports en date du 3 novembre 2016,
Vu l'avis de la commission Finances, aménagement et ressources humaines en date du 4 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à la construction des vestiaires sportifs,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires. »

T. FALCONNET - Merci Madame POPARD. Monsieur Dominique MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL - Sur la délibération, il me semble qu'il y a un oubli, parce qu'il y a déjà une première subvention du conseil départemental, liée à l'installation sportive elle-même. Là, c'est une deuxième subvention sportive. Donc il manque un montant, je ne sais plus si c'est 45 000 ou 90 000 euros, mais il manque ce montant-là.

T. FALCONNET - Madame POPARD, vous avez la parole.

B. POPARD - Je crois qu'il y a en fait une rectification par rapport à cette subvention parce que le conseil départemental ne pouvait pas financer, puisqu'il y avait la salle de réception. A ce titre-là, c'est encore autre chose...

T. FALCONNET – Monsieur Dominique MICHEL.

D. MICHEL - Sur ma casquette départementale, je vais essayer d'éclairer ma demande. Il y a une première demande de subvention au conseil départemental sur l'installation sportive, on espérait un montant relativement élevé, et au regard d'une installation couverte, on a chuté à 45 000 euros. C'était la première subvention. Ensuite, j'ai rencontré les services du conseil départemental qui m'ont indiqué qu'au regard de la polyvalence de la salle de réception, on pouvait demander une subvention complémentaire qui correspond aux deux fois 21 350 euros. Donc je pense qu'il y a un oubli sur le versement.

T. FALCONNET – Merci Monsieur le conseiller départemental, merci Monsieur le Premier Adjoint, nous vérifierons cette information. En sachant que cela ne peut-être que mieux. Plus il y aura d'argent et mieux ce sera.

Sur ces demandes de subventions, y a-t-il des autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

T. FALCONNET – Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

T. FALCONNET – Pour ce qui concerne le conseil d'établissement du conservatoire de Chenôve Madame Cros, vous avez la parole, si vous pouvez aller aux attendus.

7. CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU C.R.C DE CHENÔVE/DESIGNATION DES MEMBRES DE DROIT

M-P. CROS - Donc je vous lis simplement la fin. En fait, il s'agit de recomposer le conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement communal. Nous avons nommé les différents partenaires qui ont été approuvés en commission.

Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 3 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil municipal :

ARTICLE 1er : D'autoriser Monsieur le Maire à désigner les membres de droit du Conseil d'établissement ;

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute démarche permettant le bon déroulement des travaux du Conseil d'établissement du C.R.C de Chenôve. »

T. FALCONNET – Et puis je précise que ce conseil d'établissement n'avait pas été renouvelé et réinstallé et que statutairement, il nous fallait rétablir un conseil d'établissement aux conservatoires. Y a-t-il des remarques sur cette question ? Madame CARLIER, vous avez la parole.

C. CARLIER – A propos de la désignation des membres à ce conseil, on se dit que finalement sur ce genre d'instance, instaurer un tirage au sort parmi les volontaires participant aux commissions thématiques ad hoc, ce serait une évolution opportune. C'est une proposition que l'on fait. Pas en l'état et pas ce soir mais c'est quelque chose auquel on aimerait bien réfléchir avec vous dans les années qui viennent.

T. FALCONNET – Vous parlez du tirage au sort parmi les élus j'imagine.

C. CARLIER – Parmi les volontaires, oui, élus.

T. FALCONNET – On a déjà fait un pas démocratique en ouvrant tous les groupes de travail à l'opposition républicaine. Il faut faire attention au tirage au sort. Le tirage au sort est une bonne chose, par exemple lorsque l'on désigne des conseils citoyens ou participatifs, à condition bien entendu de respecter la parité de genre. Mais le tirage au sort a aussi ses inconvénients. On aura l'occasion d'en reparler ensemble. Y a-t-il d'autres remarques sur cette question ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

T. FALCONNET – Partenariat de développement culturel entre le centre Léopold SZONDI et la ville de Chenôve. Toujours Madame CROS à la manœuvre.

8. PARTENARIAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LE CENTRE LEOPOLD SZONDI ET LA VILLE DE CHENOVE

M-P. CROS - Chenôve, par culture et par engagement, est une ville solidaire. La ville de Chenôve reconnaît également partager des valeurs propres à toute action d'Education Populaire : former des citoyens à participer activement à la vie du pays, à devenir acteurs de la société tout en affirmant la diversité des identités, des singularités.

Le centre Léopold SZONDI est une unité extra hospitalière située à Chenôve qui dépend du centre hospitalier La Chartreuse. Il est composé d'infirmiers, d'un ergothérapeute, d'un musicothérapeute, de psychologues et psychiatres. Les patients sont accueillis en hospitalisation de jour, à temps partiel pour des activités à médiation thérapeutique sous formes d'ateliers (sorties culturelles, ergothérapie, musicothérapie, écriture, atelier créatif, multisports...).

La Ville de Chenôve, qui accorde une place importante au développement de l'accès à la culture pour tous les publics, souhaite ouvrir les portes de ses équipements culturels au plus grand nombre et contribuer activement au bien être de population fragilisée et aux démarches de resocialisation.

Elle s'engage donc, à travers cette convention de partenariat, à mettre en place un dispositif d'accueil particulier dans les établissements dont la Direction des Affaires Culturelles a la charge, conformément aux modalités définies ci-après :

- Renforcer l'accès aux lieux et aux événements culturels de Chenôve,
- Favoriser la rencontre des œuvres et des artistes,
- Encourager les pratiques culturelles des habitants de Chenôve, particulièrement des plus précaires.
- Créer une dynamique valorisante et émancipatrice au bénéfice de populations éloignées de l'offre culturelle et en situation de précarité et d'exclusion ;

A ce titre, il est proposé de mettre en œuvre un partenariat engagé avec le Centre Léopold SZONDI dès la saison culturelle 2016/2017.

M-P. CROS - La Ville de Chenôve s'engagera notamment à **informer les relais bénévoles du Centre Léopold SZONDI, faciliter la sortie culturelle en accordant notamment** des invitations pour les spectacles de la saison (au maximum 5 par spectacle / accompagnateur compris sur l'ensemble des spectacles organisés par la ville)

Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 3 novembre 2016,
Vu le projet de convention joint en annexe,

Il est proposé au Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Centre Léopold SZONDI de Chenôve. »

T. FALCONNET – Merci Madame CROS. Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ?
Je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre Qui s'abstient ?
Elle est adoptée à l'unanimité.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

9. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

T. FALCONNET – Je vais vous présenter le règlement intérieur du conseil municipal. En sachant qu'il a fait l'objet d'une discussion assez approfondie en commission.

« Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous sommes tenus d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal pour l'adapter à la dématérialisation.

Ce règlement intérieur peut faire l'objet, selon l'article 36 du règlement, « peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale ». C'est ce qu'a fait la majorité municipale.

Vous signaler rapidement qu' :

- A l'article 2, concernant les convocations au conseil municipal, il convient d'ajouter une disposition concernant l'envoi dématérialisé,
- A l'article 8, concernant le fonctionnement des commissions municipales, une disposition similaire régit l'envoi des convocations aux membres de ces commissions,
- A l'article 15, concernant la communication des pouvoirs, la possibilité de la remettre par voie dématérialisée est ajoutée au dispositif existant.
- La nouvelle réglementation relative aux marchés publics nécessite d'ajouter les articles de lois qui régissent désormais le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, qui est citée à l'article 11 du règlement intérieur.
- Enfin, quelques détails de forme, donc sans modification de fond, ont été corrigés par souci de simplification ou d'éviter des redondances : cela concerne les articles 1, 2, 7, 8, 22.

Vu les différents articles du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°68-2014 du 29 septembre 2014 approuvant le règlement intérieur du conseil municipal, notamment l'article 36 dudit règlement,
Vu le projet de règlement intérieur joint en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le projet de règlement intérieur modifié. »

T. FALCONNET – Je sais qu'en commission, plusieurs remarques ont été faites sur le délai de convocation des réunions de commission. Je vais d'abord préciser que les commissions ne sont pas régies comme l'envoi des documents du conseil municipal, ne sont pas régies par des délais légaux. C'est-à-dire, à la limite vous pourriez être destinataires de la convocation à la commission et des documents de travail de la commission quasiment le jour même. Nous n'avons pas d'obligation, si ce n'est que des obligations de bien séance et de politesse et de respect de l'exercice des mandats des conseillers municipaux. Mais aucune disposition réglementaire ne nous y oblige. Pour les conseillers communautaires qui siègent dans cette assemblée, parfois les documents arrivent quasiment la veille pour le lendemain. Avec le principe de dématérialisation, cela nous pose moins de problèmes parce que si les documents arrivent à 4 heures du matin sur nos ordinateurs, et que nous sommes comme chacun sait noctambules, nous pouvons travailler à partir de 4 heures du matin sur les documents qui nous parviennent. C'est le premier point. Deuxième point, je sais qu'une remarque a été faite et qu'une demande a été faite par Madame RICHARD sur le délai de convocation par rapport aux obligations vis-à-vis de l'employeur. La proposition que je vous fais, en sachant que le fait de dématérialiser le travail de commission et dématérialiser le conseil, et notre volonté de réorienter des commissions vers un vrai travail partenarial, et un vrai travail collaboratif avec l'ensemble des conseillers municipaux membres des commissions, nous avait amenés déjà à avancer la date des commissions d'une semaine par rapport à la date où elles étaient prévues jusqu'alors. Puisque l'idée, c'était de faire de ces commissions municipales des commissions de travail et de délibération technique, pour que le moment venu, à savoir le jour du conseil municipal, nous soyons essentiellement sur des aspects politiques des délibérations et que nous prenions position les uns les autres suivants nos orientations et nos appartenances sur tels ou tels aspects de la délibération où du conseil municipal.

T. FALCONNET – Je ne souhaite pas qu'on mette en difficulté les services plus avant, parce que si on compte la semaine qui précède la commission plus les trois jours on est déjà quasiment entre huit et dix jours d'envoi de commission avant le conseil municipal. Cela fait beaucoup ! Je le dis d'autant plus que pour l'instant, les services et notamment dans la phase de transition qui va nous amener jusqu'au mois de juin à une « full demat » comme on dit Outre-Manche, c'est-à-dire à une dématérialisation, les services ont besoin de s'adapter aussi au nouveau mode de fonctionnement. La proposition que je peux vous faire, c'est de dissocier l'envoi des pièces examinées en commission et l'envoi de la convocation à la commission. Nous pourrions imaginer des envois de convocations 5 jours auparavant comme à votre demande, mais par contre de laisser aux services la possibilité d'envoyer les pièces examinées les pièces qui seront examinées en commission sous 3 jours. Voici le compromis que je vous propose. En sachant tout de même que lorsque tous les conseillers municipaux seront et auront accepté le principe de la dématérialisation, cela nous facilitera très grandement la vie.

Je pense que c'est possible d'envoyer les convocations sans les pièces. Cela ne pose aucun problème. On fera comme cela. C'est une solution. D'ailleurs, je vous fais remarquer que nous envoyons un calendrier des commissions. Dans le calendrier, j'ai cru comprendre que cela ne suffisait pas. Nous enverrons des convocations dissociées des pièces, et si nous devons, pour respecter la loi, à nouveau envoyer la convocation avec les pièces, et bien nous ferons deux envois dématérialisés.

Oui Madame RICHARD vous avez la parole.

S. RICHARD – Merci Monsieur le Maire, j'avais également prévu d'effectuer un certain nombre d'observations par rapport au point 9 relatif au règlement intérieur du conseil municipal. La première, c'est d'abord la date qui figure sur la convocation du conseil municipal, qui ne reflète pas la réalité. Je m'explique, on a reçu cette convocation accompagnée des pièces, qui est datée du 18 octobre 2016. Or, elle a été déposée dans les boîtes aux lettres le 31 octobre 2016, la veille de la Toussaint. A partir du moment où l'envoi de la convocation au conseil municipal, accompagnée des pièces, ne fait plus l'objet d'un envoi postal avec le cachet de la Poste qui fait foi en cas de litige, c'est quand même la date de convocation qui figure sur ce document qui ne reflète pas la réalité, puisque la convocation est datée du 18 octobre et a été déposée le 31 octobre dans les boîtes aux lettres. Je voudrais qu'à l'avenir si c'est possible que, lorsqu'il y a un dépôt des documents dans les boîtes aux lettres, ce soit daté de la date du jour du dépôt.

S. RICHARD – C'est la même problématique que l'envoi des commissions. Par exemple, la commission solidarité est datée également du 18 octobre sauf qu'elle a été déposée dans les boîtes aux lettres le 25 octobre. Par mesure de transparence, il serait bien que la convocation soit datée du jour, pour les élus qui ont fait l'objet d'un souhait de non-dématérialisation, pour lequel les documents sont déposés et sont remis aux élus.

T. FALCONNET – Hors de question que je signe un document antidaté ou alors je ne comprends pas.

S. RICHARD - Ou la veille, mais pas 15 jours avant.

T. FALCONNET – Je crois que c'est le cachet de la Poste qui fait foi pour un envoi de convocation. Donc le cachet de la Poste fera foi. Pour ce qui concerne bien entendu les pièces dématérialisées, vous avez un accusé de réception.

Vous recevez, quand Madame ROSIER envoie les pièces en dématérialisé pour l'instant, sous la forme qu'on connaît, une date de réception de l'email sur votre boîte aux lettres électronique. Cela fait bien foi que les documents vous ont été envoyés à la bonne date.

Quant à l'envoi papier, à moins d'envoyer un porteur, vous la déposer le jour où je signe les convocations, est compliqué. Même si effectivement, 18 octobre, 31 octobre, il y a un hiatus temporel trop important. On va dire cela comme ça. Mais la convocation vous est bien de toute manière parvenue dans les 5 jours francs.

S. RICHARD - Je ne remets pas cela en cause mais effectivement ce serait bien que la date de la convocation se rapproche le plus de la date à laquelle elle a été remise à l' élu concerné. Par contre je voudrais poursuivre sur les observations suivantes.

T. FALCONNET – Je vous en prie Madame RICHARD.

S. RICHARD - Quelques points dans le corps de la délibération, à l'article 15, vous évoquez la possibilité de remettre des pouvoirs par voie dématérialisée. Or à la lecture de la nouvelle proposition de règlement intérieur, la dématérialisation n'apparaît pas dans la rédaction de l'article 15.

T. FALCONNET – Alors... Donc la formulation que vous proposez Madame RICHARD

S. RICHARD - De rajouter la possibilité...

T. FALCONNET – Un pouvoir écrit ou par voie dématérialisée.

S. RICHARD – Et puis également de formuler un amendement à l'article 5 qui concerne les questions orales et la possibilité également d'inclure la voie dématérialisée pour transmettre la question orale pour qu'elle puisse être examinée dans le délai qui est écrit dans le règlement intérieur. De rajouter « ou par voie dématérialisée ». C'est la page 6. En conservant le délai de 48 heures.

T. FALCONNET – Oui je ne vois pas d'inconvénient. Par écrit ou par voie dématérialisée. Oui il n'y a pas de souci.

S. RICHARD – C'est tout bon. Je vous remercie.

T. FALCONNET – Justement, c'est ce que j'allais vous dire, je vous remercie pour les amendements que vous proposez et que je vous proposerai d'intégrer dans la version. C'est la démonstration très exacte de ce que je vous disais précédemment, on est clairement dans un travail de commission dans une vision technique d'une délibération et pas dans des modifications structurellement majeures ou sur un plan politique. Vous auriez pu effectivement les traiter en commission. Mais je vous remercie.

S. RICHARD – Pour que ce soit inscrit au procès-verbal, je ne siége pas à la commission finances, c'est la raison pour laquelle la seule possibilité de m'exprimer c'est le conseil municipal sur ce point-là.

T. FALCONNET - Madame RICHARD vous savez, par voie dématérialisée, vous pouvez aussi nous adresser vos remarques. Je crois que vous le faisiez dans le passé, vous pouvez le faire toujours dans le présent voire dans l'avenir, même si vous n'avez pas choisi la dématérialisation pour vous-même, et nous faire ces remarques que l'on aurait intégrées bien volontiers.

T. FALCONNET – Madame CARLIER, vous avez la parole. On aura passé presque plus de temps que sur le débat d'orientations budgétaires.

C. CARLIER - Oui mais c'est presque aussi important dans la forme. Nous sommes étonnés par ce que vous dites, parce que la commission solidarité tranquillité publique etc... a évoqué la question du règlement intérieur, parce que nous ne savions pas dans quelle commission elle sera évoquée et on nous a dit qu'a priori c'était dans la commission affaires générales. En fait, je rejoins ce que dit Madame RICHARD, quelle possibilité on a, pour un texte de réglementation pour un texte qui nous concerne tous ici, de pouvoir réagir.

C. CARLIER - C'est là-dessus, sur cette question de forme, on trouve cela vraiment dommageable et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons parce qu'on aurait voulu faire certaines propositions, parce qu'on aurait voulu faire un travail plus important que de reprendre l'ancien règlement et pour le coup, y rajouter l'annexe sur le conflit d'intérêt. La dématérialisation, d'accord, mais sur d'autres points, on aurait voulu y travailler de manière plus approfondie. Merci.

T. FALCONNET – Monsieur le Premier Adjoint, vous avez la parole.

D. MICHEL – Simplement, il me semble qu'après la commission où vous siégez, Madame RICHARD avait apporté des premiers éléments sur cette question relative aux 3 ou 5 jours. Donc il n'était pas interdit de poursuivre cette contribution, puisque cela a été transmis aux personnes intéressées, pour qu'on puisse reparler des 3 et 5 jours en commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines. Rien n'empêche d'être contributif. Il me semble que dans chaque commission, il y a des représentants de votre groupe, Madame CARLIER.

T. FALCONNET – Je pense que sur cette question, les remarques auraient pu être faites sans aucun problème, je crois que nous sommes suffisamment réceptifs aux demandes des uns et des autres. Nous n'avons jamais refusé une quelconque remarque, soit par écrit soit par oral. Le travail a été fait en commission. Cela a été examiné en commission. Madame RICHARD, si vous souhaitez faire passer des demandes d'amendements vous les faites passer, même si vous ne faites pas partie de la commission. Vous les faites par écrit, et je les transmettrai, ou l'adjoint concerné les fera passer, au sein de la commission concernée. Je regrette qu'une question de forme soit abordée en conseil.

T. FALCONNET – Non, Madame CARLIER, le travail de fond a été fait en commission. Vous vous abstenez sur le règlement intérieur, je le déplore, mais on ne va pas non plus repousser ad vitam aeternam. On peut voter d'une manière, et puis parce qu'il y a des inflexions, voter d'une autre manière. Vous ne souhaitez pas le faire, je respecte votre choix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 3 abstentions. Qui est pour ? Je vous remercie. Il est adopté.

Contestations dans l'assemblée.

T. FALCONNET – En fin de conseil, j'ai des problèmes de formes. Je vous propose que les deux amendements proposés par Madame RICHARD soient inclus dans le vote que nous avons fait.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

T. FALCONNET – On a fait les choses à l'envers mais elles ont été bien faites.

Une fois n'est pas coutume, nous n'avons pas eu de question orale. Nous aurions pu en avoir sur le règlement intérieur, donc il me reste à vous souhaiter une excellente soirée.
Ah pardon! Merci, Madame RICHARD.

T. FALCONNET – Délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire par le conseil municipal.

10. DELEGATIONS DE POUVOIRS A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL

Je vous demande de me donner acte que j'ai pris les décisions suivantes en votre nom. Je voudrais vous dire que je tiens à votre disposition, Monsieur BRUGNOT, mais le temps avance et je ne voudrais pas allonger nos débats, vos réponses très précises sur le conflit Tech'1 et le louage des choses. Si vous voulez, je tiens à votre disposition les informations puisque depuis le dernier conseil, je me suis informé sur ces deux questions.

T. FALCONNET – Je vous remercie bonne soirée à tous. Merci au public qui nous a suivis pour ce petit conseil, mais cet important conseil.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 21h40.